



**Convention internationale sur
l'élimination de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr. générale
16 juillet 2015
Français
Original: anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

**Examen des rapports soumis par les États parties
en application de l'article 9 de la Convention**

**Vingt-et-unième à vingt-troisième rapports périodiques
des États parties attendus en 2014**

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord***

[Date de réception: 26 mars 2015]

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.

GE.15-10128 (EXT)



* 1 5 1 0 1 2 8 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Articles 2 et 3	3
II. Article 4.....	11
III. Article 5 (a) à d).....	12
IV. Article 5 (e) et f)	23
V. Article 6.....	48
VI. Article 7.....	49
VII. Article 14.....	51

Annexes**

** Les annexes du présent document peuvent être consultées dans les archives du secrétariat.

I. Articles 2 et 3

Législation

1. Le Royaume-Uni continue de disposer d'un cadre juridique très solide et de recours effectifs aux fins de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination, que viennent compléter la ratification et l'application des instruments internationaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

2. Le Gouvernement du Royaume-Uni prend note de la recommandation du Comité tendant à ce que la Convention soit intégrée au droit interne¹, mais maintient que la Convention ne l'y oblige pas. Le Gouvernement est convaincu que la Convention est pleinement respectée et, quand cela est nécessaire, consciencieusement mise en œuvre au Royaume-Uni au moyen de sa législation très complète relative à la discrimination raciale.

Angleterre, Écosse et pays de Galles

3. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité concernant la mise en œuvre de la loi sur l'égalité de 2010². Cette loi, qui est entrée en vigueur en octobre 2010, fournit un cadre juridique unique, simplifié et moderne, pour lutter plus efficacement contre les désavantages et la discrimination. La loi sur l'égalité couvre neuf caractéristiques protégées, dont la race, laquelle est définie comme incluant la couleur, la nationalité (y compris la citoyenneté) et l'origine ethnique ou nationale.

4. En avril 2011, les dispositions générales restantes en matière d'action affirmative se rapportant au recrutement et à l'avancement sont entrées en vigueur. Par conséquent, les employeurs ne font pas preuve de discrimination illégale lorsqu'ils prennent des mesures spéciales destinées à réduire les désavantages ou la sous-représentation au sein de certains groupes.

5. La loi sur l'égalité impose une nouvelle obligation au secteur public, celle d'assurer l'égalité, laquelle consiste en une obligation générale reposant sur des obligations particulières. L'obligation générale est entrée en vigueur en avril 2011. Elle exige des organismes publics qu'ils tiennent dûment compte de la nécessité d'éliminer la discrimination, de renforcer l'égalité des chances et d'encourager le maintien de bonnes relations entre les individus dans l'exercice de leurs activités.

6. Les obligations particulières sont créées par des mesures législatives subordonnées et astreignent les organismes publics à publier des informations pertinentes montrant le respect de l'obligation d'égalité et à fixer des objectifs en matière d'égalité. En Angleterre, toute autorité publique doit publier au moins une fois l'an de l'information démontrant son respect de l'obligation générale d'assurer l'égalité. Cette information doit englober des renseignements sur les employés qui présentent des caractéristiques protégées et les personnes sur qui ses politiques ont une incidence. De plus, toutes les autorités publiques énumérées par voie réglementaire doivent établir et annoncer au moins une fois tous les quatre ans un ou plusieurs objectifs qu'elles jugent nécessaire d'atteindre pour promouvoir la réalisation des buts de l'obligation générale d'égalité.

7. Le programme *Red Tape Challenge* vise principalement à abroger ou à suspendre les lois qui sont inutiles, ou pour lesquelles les besoins ne semblent pas justifier la charge

¹ Observations finales de 2011 du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, par. 10.

² Observations finales, par. 13.

supplémentaire qu'elles représentent ou les coûts administratifs additionnels qui y sont liés. Par exemple, les dispositions sur le harcèlement concernant les tiers ont été abrogées parce qu'elles faisaient double emploi avec d'autres mesures de protection contre le harcèlement prévues par la loi et n'avaient été invoquées qu'une seule fois devant un tribunal, et les dispositions concernant la double discrimination ne sont jamais entrées en vigueur étant donné que des plaintes de discrimination distinctes peuvent être portées pour un certain nombre de caractéristiques protégées. Toutes les propositions de modifications de la législation réglementaire doivent être soumises à une étude d'impact et faire l'objet d'une évaluation du point de vue de l'égalité avant d'être présentées au Parlement.

8. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité selon laquelle il devrait invoquer le pouvoir que lui confère la loi sur l'égalité de 2010 afin d'y faire figurer la caste parmi les éléments constitutifs de la notion de race. Le Gouvernement a convenu qu'il fallait mettre en place une protection juridique contre la discrimination fondée sur la race. La loi relative aux entreprises et à la réforme réglementaire oblige maintenant le ministre compétent à faire de la caste un élément constitutif de la notion de race pour les fins de la loi sur l'égalité de 2010. En Irlande du Nord, la possibilité de faire de la caste un élément constitutif de la notion de race fera partie de tout examen de l'ordonnance sur les relations raciales de 1997.

9. En mai 2013, le Gouvernement du Royaume-Uni a rendu public son calendrier pour l'adoption de telles mesures législatives et la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme a été chargée des recherches préparatoires. Les résultats de ces recherches ont aidé à orienter la réflexion du Gouvernement à ce sujet.

10. L'étape suivante du calendrier consistait en une consultation publique générale dans le but de recueillir les vues sur une éventuelle définition juridique de la caste et de déterminer quelles exceptions dans la loi sur l'égalité devraient ou non s'appliquer à la caste. Cependant, la publication des résultats de la consultation a été retardée en attendant l'aboutissement d'une affaire en matière d'emploi, *Chandhok v. Tirkey*, devant les tribunaux nationaux en 2014.

11. En décembre 2014, le jugement rendu dans cette affaire par la Cour d'appel du travail a laissé entrevoir la possibilité d'un recours judiciaire dans le cas des plaintes de discrimination fondée sur la caste dans le cadre de la législation nationale existante, notamment les dispositions de l'article 9 de la loi sur l'égalité de 2010 concernant les «origines ethniques». Le Gouvernement examine soigneusement les répercussions que pourrait avoir ce jugement sur la législation relative à la caste avant de décider de la meilleure façon de procéder.

Irlande du Nord

12. Le Gouvernement prend note du rappel du Comité selon lequel la Convention doit être appliquée sur tout le territoire de l'État partie³ et confirme que la Convention est effectivement appliquée sur tout le territoire du Royaume-Uni, y compris l'Irlande du Nord. Selon le système de gouvernement décentralisé du Royaume-Uni, l'élaboration des lois et des politiques en Écosse, au pays de Galles et en Irlande du Nord sur de nombreux sujets intéressant la Convention relève de la responsabilité des administrations investies des pouvoirs délégués. La participation des gouvernements de l'Écosse, du pays de Galles et de l'Irlande du Nord à la rédaction du rapport de l'État partie et aux examens périodiques témoigne de leur engagement à l'égard de la Convention.

³ Observations finales, par. 19.

13. L'Irlande du Nord dispose d'une législation sur la discrimination raciale qui, comme dans le reste du Royaume-Uni, protège tous les individus contre la discrimination raciale illégale. Elle ne fait pas partie d'une loi unique sur l'égalité, mais ce n'est pas là une exigence de la Convention. La loi sur les droits de l'homme de 1998 s'applique à l'échelle du Royaume-Uni, y compris l'Irlande du Nord. La législation de l'Irlande du Nord se rapportant aux crimes motivés par la haine raciale incrimine notamment le fait d'attiser la haine ou de susciter la peur à l'égard de groupes de personnes au motif de leur couleur, de leur race, de leur nationalité (y compris la citoyenneté) ou de leur origine nationale ou ethnique, et oblige les tribunaux à considérer l'hostilité fondée sur la race des victimes comme une circonstance aggravante.

14. Le document de consultation *A Sense of Belonging: Delivering Social Change through a Racial Equality Strategy for Northern Ireland 2014-2024* traite directement de la nécessité d'une réforme législative de l'ordonnance sur les relations raciales de 1997. Toute réforme de la législation de l'Irlande du Nord tiendra pleinement compte des exigences de la Convention.

Égalité raciale et politique d'intégration

15. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité selon laquelle il devrait adopter un plan d'action en matière d'égalité raciale⁴. Les autorités du Royaume-Uni sont convaincues de l'importance de communautés intégrées, et persuadées que les gens peuvent vivre au sein de communautés fortes et unies si on les encourage et les aide à avoir des aspirations, des valeurs et des expériences communes, à participer à la vie locale et nationale et à la prise de décisions, à réaliser leur potentiel et à lutter contre l'extrémisme et la violence sectaire. Cette approche vaut pour toute la société et non seulement pour les minorités. Par conséquent, l'action menée contre l'inégalité et la discrimination raciales en Angleterre, plutôt que de viser des groupes ethniques particuliers, repose sur la promotion de l'intégration socioéconomique, appuyée par nos stratégies pour l'égalité et la mobilité sociale. Les administrations compétentes en Écosse, au pays de Galles et en Irlande du Nord mettent en œuvre des politiques analogues adaptées à leur situation propre.

Angleterre

16. Le Gouvernement est déterminé à créer une société juste dont tous les membres sont appréciés à leur juste valeur et en mesure de participer pleinement. Il s'est engagé à réaliser l'égalité par le biais de programmes de mobilité sociale de manière à donner à chacun la meilleure chance dans la vie peu importe les origines.

17. La lutte contre les inégalités est une responsabilité partagée à l'échelle du gouvernement et des organismes publics comme le montrent les stratégies et les mesures gouvernementales de lutte contre les désavantages: la stratégie de mobilité sociale, la loi sur l'égalité de 2010 et la stratégie pour l'égalité, la stratégie de lutte contre la pauvreté chez les enfants, la stratégie de justice sociale, le programme Troubled Families, la stratégie en faveur des personnes handicapées et l'action menée pour l'intégration.

18. En février 2012, le Gouvernement du Royaume-Uni a exposé sa conception de l'intégration dans *Creating the Conditions for Integration*. Dans ce document, il indique clairement qu'il considère l'intégration comme un processus permettant à des millions de personnes de se retrouver autour de valeurs, d'aspirations et d'intérêts communs. C'est

⁴ Observations finales, par. 17.

cette acceptation commune de normes juridiques et sociales, comme le respect et l'égalité, qui constitue le socle de la société.

19. Bien que l'intégration soit avant tout une préoccupation locale, il incombe aussi au Gouvernement de prendre des initiatives visant à faire valoir des valeurs communes, à promouvoir un sens aigu des responsabilités individuelles et sociales, à améliorer la mobilité au sein de la société, à favoriser la participation et à lutter contre toutes les formes d'extrémisme et d'intolérance.

20. Le Gouvernement a aussi poussé la réflexion plus loin sur le rapport entre la race et les désavantages socioéconomiques. Nous croyons qu'il est erroné d'envisager les inégalités du point de vue uniquement de la race et de l'origine ethnique étant donné que le statut économique et la pauvreté ont une incidence sur les chances dans la vie, peu importe l'origine raciale ou ethnique. C'est pourquoi nous avons délibérément délaissé les interventions axées sur la race ou l'origine ethnique et cherché plutôt à accroître l'impact des politiques et des programmes généraux pour les collectivités désavantagées, dans les régions désavantagées. L'intégration est dans une large mesure une question locale, dont la population locale doit décider. Nous avons clairement indiqué que le rôle de l'administration centrale consistait à créer les conditions nécessaires et à appuyer les localités au lieu d'élaborer une stratégie raciale nationale descendante.

21. L'approche adoptée par le Gouvernement à l'égard de l'intégration offre à tous l'occasion de s'unir et de jouer un rôle actif dans la société en mettant en valeur les points qu'ils ont en commun. La politique est articulée autour de cinq grands thèmes:

- Une position commune – un sentiment net d'aspirations et de valeurs communes, l'accent étant mis sur ce que nous avons en commun plutôt que sur nos différences;
- Le sens des responsabilités – un sens aigu des obligations et des engagements mutuels des citoyens, pour promouvoir le sens des responsabilités individuelles et sociales;
- La mobilité au sein de la société – les gens doivent pouvoir réaliser leur potentiel pour réussir dans la vie;
- La participation et le contrôle de sa destinée – les gens de toutes les origines devraient avoir l'occasion de prendre part à la vie locale et nationale, de se faire entendre et de prendre part à la prise de décisions;
- La lutte contre l'intolérance et l'extrémisme – le Gouvernement cherche à réagir vigoureusement aux menaces, qu'il y aille de la discrimination, de l'extrémisme ou de désordre, qui aggravent les divisions.

22. Le Gouvernement appuie une vaste gamme de projets qui dictent la voie à suivre et propose des idées novatrices de manière à encourager le leadership et à inciter à agir à l'échelle locale. Le Secrétaire d'État aux communautés et à l'administration locale en a dressé la liste dans une déclaration ministérielle au Parlement en décembre 2014⁵.

23. Le Gouvernement prend note des recommandations du Comité au sujet des pouvoirs conférés aux administrations locales⁶. La loi sur les administrations locales renferme des dispositions devant faire en sorte que les groupes vulnérables face à la discrimination raciale soient associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques.

⁵ <http://www.parliament.uk/documents/commons-vote-office/December%202014/18%20December/5.DCLG-Integration-update.pdf>.

⁶ Observations finales, par. 14.

24. La loi sur les administrations locales a pour objet d'assurer un pouvoir accru aux autorités locales démocratiquement élues et aux collectivités elles-mêmes. Bon nombre des décisions se rapportant aux droits des collectivités sont prises par les autorités locales, lesquelles sont tenues d'observer les lois sur l'égalité et de défendre les intérêts de la communauté dans son ensemble. Les droits des collectivités offrent cependant aux groupes communautaires, y compris les minorités ethniques ou religieuses, la possibilité d'exercer un plus grand contrôle sur les biens et services locaux.

25. Nos fournisseurs de soutien veillent à ce que les groupes exclus puissent se prévaloir des droits communautaires, notamment en centrant les efforts de diffusion sur les réseaux qui ont pour cible les organisations pour l'égalité des chances.

26. Un organisme compétent qui manifeste l'intérêt de diriger un service pour une autorité locale comme le prévoit le droit communautaire de contester doit démontrer comment il répondra aux besoins des utilisateurs finals du service. Les autorités locales doivent déterminer si une manifestation d'intérêt pourrait les amener à contrevenir à d'autres obligations légales, dont l'obligation d'offrir des chances égales, et peuvent, dans l'affirmative, la rejeter.

27. Le Gouvernement a pris note de la recommandation du Comité voulant qu'il mène des enquêtes approfondies sur les émeutes de 2011⁷ et a présenté au Comité un compte rendu dans son rapport provisoire. Le Gouvernement a chargé un groupe composé de représentants des différentes communautés et des victimes d'enquêter sur cette affaire, lequel a publié *After the Riots* en mars 2012⁸. L'enquête, qui a amené le groupe à se rendre dans 24 collectivités et à interroger plus de 1 000 personnes, a permis de déterminer que les émeutes n'avaient pas été motivées par des considérations raciales, mais qu'elles avaient plutôt eu de nombreuses causes et qu'aucun groupe en particulier n'en était responsable.

28. Le Gouvernement a publié sa réponse au rapport du groupe spécial en juillet 2013⁹, dans laquelle il a résumé les mesures prises pour venir en aide aux victimes des émeutes et régler certaines des questions plus profondes soulevées dans le rapport.

Écosse

29. Le Gouvernement écossais a publié en décembre 2008 son énoncé sur l'égalité raciale pour 2008-2011, dont l'objectif principal était de veiller à ce que les parties prenantes et lui-même se penchent sur les questions pressantes en matière d'égalité entre les races en Écosse durant cette période. Les principes de cet énoncé demeurent valides et continuent à orienter la plupart des actions du Gouvernement.

30. Le Gouvernement écossais s'emploie à actualiser son approche de l'égalité raciale. Ses représentants ont entamé des discussions avec les parties prenantes en vue d'en arriver à une vision commune du processus. Au cours des mois à venir, le Gouvernement écossais et ses partenaires communautaires coordonneront une démarche consultative à laquelle participera un large éventail de particuliers et d'organisations en vue de la publication d'une approche finale au printemps 2016.

31. Depuis 2008, le Gouvernement écossais a versé 24 millions de livres à des organisations et des responsables de projets travaillant sur le terrain et tissé des liens solides

⁷ Observations finales, par. 9.

⁸ <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20121003195935/http://riotspanel.independent.gov.uk/wp-content/uploads/2012/03/Riots-Panel-Final-Report1.pdf>.

⁹ <https://www.gov.uk/government/publications/government-response-to-the-riots-communities-and-victims-panels-final-report>.

avec un éventail de collectivités et d'intermédiaires afin d'assurer l'égalité raciale et de meilleurs résultats aux communautés ethniques et groupes confessionnels minoritaires¹⁰.

32. Une stratégie pour l'intégration des réfugiés, *New Scots: Integrating Refugees in Scotland's Communities*¹¹, a été publiée en décembre 2013. Une conférence pour marquer la fin de la première année de la mise en œuvre de même que son incidence s'est tenue en janvier 2015. Le Gouvernement écossais croit que l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la communauté devrait commencer «dès le départ» et s'est engagé à verser la somme de 2,81 millions de livres en 2012-2015 aux organisations qui travaillent avec les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Pays de Galles

33. Le Gouvernement gallois a lancé en 2009 une stratégie de cohésion communautaire, *Getting on Together*, qui en est maintenant à la deuxième phase de mise en œuvre. La somme de 5 millions de livres a été consacrée à la stratégie et à plus de 650 projets dans tout le pays de Galles en 2009-2012. On s'attachera au cours de la phase deux à déterminer comment une aide pourrait être fournie par le biais de la loi sur l'égalité de 2010 pour promouvoir de bonnes relations. Le Gouvernement gallois a également financé des postes d'agents régionaux de cohésion communautaire dans ses 22 zones administratives locales. Un financement supplémentaire a été approuvé pour la poursuite de ces activités jusqu'en 2016 et la prestation d'un programme de travail national sur la cohésion communautaire. Le Gouvernement gallois a créé un Forum sur les relations interraciales pour arriver à mieux comprendre les principaux problèmes et obstacles auxquels se heurtent les communautés noires et les minorités ethniques au pays de Galles, ainsi qu'un Forum des groupes professionnels au sein duquel des représentants de différents groupes confessionnels peuvent discuter de différentes questions les intéressant.

34. Le Gouvernement gallois a accepté de financer le Conseil pour les réfugiés en 2015-2017 en vue de l'adoption d'une approche stratégique à l'égard des questions de migration.

35. Les obligations particulières relatives à l'égalité au pays de Galles sont définies dans un règlement qui a été approuvé par l'Assemblée nationale et est entré en vigueur en avril 2011.

36. Les organismes publics gallois sont ainsi tenus:

- D'établir des objectifs et des plans stratégiques en matière d'égalité et de les revoir tous les quatre ans;
- De se préoccuper des personnes présentant des caractéristiques protégées;
- D'effectuer des études d'impact sur l'égalité;
- De tenir dûment compte des écarts de rémunération;
- D'assurer une formation du personnel sur les obligations générales et particulières;
- De prendre en compte les considérations d'égalité des sexes dans la passation des marchés, le cas échéant;
- De publier un rapport annuel sur les progrès réalisés à l'égard des objectifs d'égalité et de présenter un rapport aux ministres gallois tous les quatre ans;

¹⁰ <http://www.scotland.gov.uk/Topics/People>.

¹¹ <http://www.scotland.gov.uk/Publications/2013/12/4581>.

- De répertorier l'information pertinente dont ils disposent en matière d'égalité et de combler toutes les lacunes;
- De recueillir et de publier chaque année des données sur la diversité du personnel;
- De prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que tout document ou toute information publié est accessible.

37. Les autorités publiques du pays de Galles ont publié en avril 2012 leurs objectifs et leurs plans stratégiques en matière d'égalité, lesquels précisaient clairement les mesures prises par le secteur public.

Irlande du Nord

38. Le 9 mai 2013, le Premier Ministre et le Premier Ministre adjoint pour l'Irlande du Nord ont annoncé ensemble une nouvelle stratégie pour améliorer les relations communautaires et bâtir une société unie et partagée: *Building a United Community*. Cette stratégie, dont la gestion a été confiée au Cabinet du Premier Ministre et du Premier Ministre adjoint, comporte une vaste gamme d'engagements de la part de tous les ministères.

39. La Direction du logement d'Irlande du Nord gère 88 000 logements sociaux (environ 12 % du parc immobilier du pays). La politique en matière de relations interraciales adoptée par la Direction du logement en 2005 vise à:

«S'assurer que tous les Noirs et les membres de minorités ethniques d'Irlande du Nord jouissent d'un plein accès aux services de logement et aux possibilités d'emploi à la Direction du logement. Elle vise à appuyer la promotion de bonnes relations entre les groupes et communautés ethniques et en leur sein».

40. Les cinq thèmes de cette politique sont les suivants:

- Intégration à l'élaboration des politiques des questions intéressant les Noirs et les minorités ethniques;
- Intimidation et harcèlement racial;
- Promotion de l'inclusion sociale des Noirs et des minorités ethniques;
- Participation et développement communautaires;
- Questions intéressant les travailleurs migrants.

41. Il existe un large éventail d'initiatives:

- Recensement des membres de la communauté noire et des minorités ethniques ainsi que des travailleurs migrants pour cerner les secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière (Groupe de l'égalité de la Direction du logement);
- Charte des relations raciales qui a été conçue pour aider les communautés du secteur du logement communautaire à s'assurer de l'établissement de bonnes relations raciales et permettre d'apporter de véritables changements au cœur même de nos communautés;
- Trousse de bienvenue préparée par des groupes communautaires locaux pour accueillir de nouveaux voisins, notamment de l'extérieur de l'Irlande du Nord;
- Trousse d'aide qui définit le soutien offert suite à un incident haineux;
- Prestation d'une aide concrète aux victimes d'attaques motivées par la haine;
- Services offerts à l'ensemble de la population: logement, aide aux sans-abri, hébergement temporaire sûr ou aide et conseils sur le choix d'un endroit où vivre;

- Intervention auprès des communautés locales pour atténuer les tensions et aider les victimes à demeurer chez elles grâce à un soutien communautaire local et à une réponse positive de la communauté;
- Service d'aide à la population et aux communautés de la région de Belfast offert par l'Association pour la réinsertion sociale des contrevenants d'Irlande du Nord pour soutenir les membres de la communauté susceptibles de victimisation en raison de leur origine ethnique perçue, et pour renforcer les réponses communautaires positives aux actes d'intimidation;
- *Northern Ireland Alternatives* – résolution non violente des conflits dans les communautés, prestation d'un service de médiation et d'un soutien communautaire au nom de la Direction du logement d'Irlande du Nord et intervention en réponse aux problèmes de crimes haineux et de conflits communautaires dans le sud et l'est de Belfast;
- Soutien aux personnes autorisées à demeurer en Irlande du Nord, surtout durant la période de transition de demandeur d'asile à réfugié;
- Soutien au défenseur des droits des Tsiganes à Belfast pour l'identification des problèmes liés au logement;
- Ateliers et formations offerts sur demande au personnel, aux groupes communautaires et aux partenariats de district pour le maintien de l'ordre et la sécurité communautaire (District Policing and Community Safety Partnership), notamment sur la sensibilisation aux migrations, sur les mesures à prendre pour mettre un terme à la haine dans les communautés ainsi que sur les mythes et les migrants.

42. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité concernant l'Irlande du Nord¹². L'exécutif d'Irlande du Nord ne met pas en doute le fait qu'il faut s'attaquer d'urgence au sectarisme et au racisme et qu'on ne peut lutter contre l'un sans tenir compte de l'autre. Le document de consultation sur la Stratégie pour l'égalité raciale reconnaît que les conflits sectaires du passé ont eu une incidence sur le racisme en Irlande du Nord:

«Il est cependant important de ne pas oublier que le racisme dans notre société découle dans une certaine mesure du sectarisme et que même s'il y a beaucoup à apprendre de l'expérience d'autres pays dans la lutte contre le racisme, le contexte dans lequel il s'inscrit ici est différent de celui de la Grande-Bretagne ou de la République d'Irlande. Le conflit ici a donné lieu à des façons de voir et de faire – comme la ségrégation résidentielle et une conscience accrue du territoire – qui ont maintenant un impact sur les minorités ethniques».

43. Dans un premier temps, l'exécutif d'Irlande du Nord a choisi de procéder à une étude préliminaire de documents de recherche existants pour voir quelles pourraient être les conséquences des mesures suggérées par le Comité et identifier tout autre domaine de recherche ou d'enquête.

44. L'article 37 de la loi relative à la justice de 2011 est un exemple de politiques sociales qui reconnaissent l'intersectionnalité du sectarisme et du racisme et qui proposent une solution globale. Quiconque entonne des chansons sectaires ou racistes à certaines manifestations sportives commet une infraction et est passible, s'il en est reconnu coupable, d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 000 £. Si l'infraction est perpétrée à un match de

¹² Observations finales, par. 20.

soccer, il peut aussi être interdit à l'auteur d'assister aux matchs pendant une période de trois à cinq ans.

45. Le Service de la justice pour mineurs a récemment entrepris un examen des ressources et des méthodes d'intervention utilisées en détention et dans la communauté pour lutter contre le sectarisme (pour ce qui est surtout des infractions concernant les échanges violents et les émeutes). Un groupe de travail a été mis sur pied pour en faire l'expérience au sein de différentes équipes. Des exemples de pratiques exemplaires ont été diffusés et des lignes directrices révisées à l'intention du personnel seront émises plus tard en 2015.

46. Le personnel de l'Agence participe régulièrement aux activités de différents groupes et partenariats locaux. En font partie des forums de surveillance et le groupe directeur d'un programme qui coordonne l'engagement des travailleurs auprès des jeunes dans des foyers de conflits sectaires identifiés.

47. En 2014, des jeunes de Belfast accusés d'avoir pris part à des émeutes ont participé aux ateliers pilotes d'intégration des jeunes organisés en partenariat avec la police d'Irlande du Nord. Ces ateliers visent à accélérer le règlement des affaires qui se prêtent à la déjudiciarisation, à réduire les conséquences néfastes des retards et à libérer les ressources nécessaires pour s'occuper d'autres questions. Les ateliers sont en voie d'être offerts par des bureaux locaux.

II. Article 4

48. Le droit britannique interdit l'incitation à la haine et s'applique aux médias en ligne et hors ligne aussi bien qu'aux particuliers. Il existe au Royaume-Uni une vieille tradition de liberté de parole qui autorise les particuliers à avoir et à exprimer des opinions qui peuvent fort bien être contraires à celles de la majorité de la population et paraître à beaucoup déplaisantes ou même insultantes. Le Gouvernement considère que la législation actuelle maintient un juste équilibre entre la préservation du droit à la liberté de parole et la protection de l'individu contre la violence et la haine. Le Gouvernement ne contrôle pas le contenu média de sorte qu'il est important que les citoyens proposent des articles positifs aux médias locaux. Néanmoins, les journalistes sont tenus de veiller à ne pas attiser la haine raciale. La loi sur l'égalité de 2010 interdit la discrimination raciale tandis que l'Organisation indépendante des normes de presse interdit la discrimination et cherche à mettre le public à l'abri d'une couverture médiatique discriminatoire.

49. La Société des rédacteurs en chef a publié, avec l'appui du Gouvernement, un guide à l'intention des modérateurs en ligne afin que le matériel généré par les utilisateurs publié sur les sites Web des journaux n'incite pas à la haine fondée sur la race, la croyance, l'orientation sexuelle, le genre ou l'invalidité.

50. Le Code de radiodiffusion de l'Office des communications (Ofcom) traite de la discrimination à l'écran susceptible de porter préjudice ou d'offenser. Le Code dispose que:

«Lorsqu'ils appliquent des normes généralement acceptées, les radiodiffuseurs doivent s'assurer que le contexte justifie la présentation de matériel qui risque d'offenser. Ce matériel peut comprendre, mais sans s'y limiter, un traitement ou un langage discriminatoire (au motif, par exemple, de l'âge, de l'invalidité, du genre, de la race, de la religion, des croyances ou de l'orientation sexuelle)».

51. Les directives à l'appui du Code expliquent ceci aux radiodiffuseurs:

«Il convient d'éviter les termes et le matériel racistes à moins que la nature de l'émission ne justifie leur inclusion. Les radiodiffuseurs devraient accorder une

attention particulière aux questions de diversité culturelle et éviter les stéréotypes, s'ils le peuvent. Ce faisant, les radiodiffuseurs devraient prendre en compte les conséquences que pourrait avoir la programmation sur des segments particuliers de la communauté».

52. Il y est également expliqué que:

«Il y a un rapport entre la représentation – la présence et l'inclusion d'une variété de personnes à l'écran – et la mise en scène – les rôles joués et la façon dont les groupes minoritaires sont présentés dans les émissions. Dans la réglementation sur les normes, l'image est évaluée en fonction du contexte (tel qu'il est défini dans le Code). Selon les recherches, les téléspectateurs et les auditeurs apprécient les émissions qui sont représentatives de la société pluraliste dans laquelle ils vivent. S'il y a sous-représentation, l'utilisation de stéréotypes et de caricatures ou la discussion de questions difficiles ou controversées touchant une communauté peut être perçue comme étant offensante si l'on considère qu'elle crée une fausse impression de cette minorité».

53. En 2010, l'Office des communications a effectué des recherches sur les opinions de l'auditoire à l'égard du langage offensif, y compris le langage et les termes discriminatoires. Il reconnaît qu'il est important de comprendre la nature et le contexte du langage offensif et discriminatoire et il utilise les résultats de ses recherches pour éclairer ses investigations et la prise de décisions. Une analyse du contenu a été effectuée en 2011 pour savoir comment étaient représentés divers groupes, y compris les minorités ethniques, à la télévision¹³. L'Office a pris des sanctions contre un certain nombre de radiodiffuseurs en raison de l'utilisation de langage discriminatoire.

54. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité selon laquelle le Royaume-Uni devrait retirer sa déclaration interprétative concernant l'article 4 de la Convention¹⁴. Néanmoins, le Royaume-Uni maintient son interprétation de l'article 4.

III. Article 5 (a) à d))

Lutte contre les crimes haineux

Angleterre

55. Le Gouvernement est déterminé à lutter contre tous les crimes haineux. Sa stratégie à court et à moyen terme consiste à marginaliser les extrémistes en renforçant la résilience communautaire, en déjouant les manœuvres des extrémistes et en les isolant, en prévenant les crimes et en s'y attaquant directement. Le Gouvernement a conçu et financé une série de projets visant à prévenir et à combattre les crimes motivés par la haine. À long terme, le Gouvernement croit que l'intégration demeure la solution, et des mesures destinées à promouvoir l'intégration sont proposées précédemment dans le présent rapport. Il convient de signaler que le Gouvernement estime qu'il ne saurait y avoir de «hiérarchie de la haine» et qu'aucun motif – que ce soit la race, l'orientation sexuelle, la religion, l'invalidité ou l'identité sexuelle, n'est plus important qu'un autre. Le Gouvernement s'efforce de veiller à ce que toutes les victimes de crimes haineux reçoivent le même niveau élevé de services et de soutien étant donné que tous ont le droit de vivre à l'abri de la violence ciblée.

¹³ <http://diversity.pact.co.uk/resources/document-library/c4-cumberbatch-pilot-study/>.

¹⁴ Observations finales, par. 11.

56. Outre les dispositions relatives aux infractions aggravées par des motifs d'ordre racial ou religieux de la loi sur les infractions pénales et les atteintes à l'ordre public de 1998, l'article 145 de la loi sur la justice pénale de 2003 impose aux tribunaux l'obligation générale de traiter plus sérieusement toute infraction dont il peut être prouvé qu'elle a été motivée ou aggravée par des motifs d'ordre social ou religieux ou dont l'auteur a fait preuve d'un sentiment d'hostilité raciale ou religieuse.

57. La stratégie gouvernementale de lutte contre les crimes motivés par la haine, *Challenge it, Report it, Stop It*, a été publiée en janvier 2012 et mise à jour en mai 2014¹⁵. Ce plan d'action pangouvernemental est le fruit du travail de différents ministères et organismes et s'articule autour de trois principes de base: prévenir les crimes haineux dans un premier temps; augmenter les signalements et accroître l'accès des victimes à un soutien; améliorer la réponse opérationnelle aux crimes haineux.

58. Le plan d'action contre les crimes haineux donne un aperçu des initiatives locales de même que des mesures prises à l'échelle du Gouvernement. Figurent au nombre des réalisations à ce jour: la publication d'un nouveau manuel sur les crimes motivés par la haine à l'intention des policiers¹⁶; l'appui accordé au programme Carton rouge pour le racisme auprès des enfants d'âge scolaire; la mise en place du site Web True Vision en vue du signalement en ligne des crimes haineux pour aider la société civile à dénoncer ceux qui utilisent un langage inapproprié dans les médias sociaux; l'appui à la Fondation de la Journée commémorative de l'Holocauste pour promouvoir la mise à profit des enseignements tirés de tous les génocides depuis l'Holocauste, et le travail auprès de la Fiducie Anne Frank avec les enfants d'âge scolaire pour dénoncer les préjugés et la discrimination.

59. Carton rouge pour le racisme est une œuvre de bienfaisance du domaine de l'éducation qui tire parti du prestige dont jouissent les footballeurs professionnels pour les proposer comme modèles de comportement afin de sensibiliser la société au racisme. La campagne a été couronnée d'un très grand succès et des centaines de footballeurs et d'instructeurs bien connus y participent maintenant. Plusieurs outils éducatifs ont été développés, dont des films, des trousseaux pédagogiques, des affiches et des magazines. Le Gouvernement a consacré au total 201 000 £ à Carton rouge pour le racisme sur une période de deux ans (2012-2014) pour pouvoir offrir des ateliers dans les écoles et produire une trousse éducative visant à outiller les jeunes contre les propos tenus par la Ligue de défense anglaise. La trousse se veut un outil à long terme pour les enseignants pour dénoncer le langage utilisé par la Ligue de défense anglaise et sera distribuée à l'échelle de l'Angleterre.

60. Nous avons renforcé notre cadre légal pour nous assurer que les circonstances aggravantes que peuvent invoquer les tribunaux au moment de la détermination de la peine sont les mêmes pour les cinq motifs de crimes de haine surveillés. Nous croyons qu'il faut une bonne connaissance du terrain pour pouvoir lutter contre les crimes de haine et que l'initiative doit donc venir des professionnels qui sont en première ligne et qui doivent travailler en collaboration avec la police et les enquêteurs, le troisième secteur et les collectivités pour répondre aux besoins locaux.

61. Le Gouvernement continue à travailler avec la police et les organismes de justice pénale, les partenaires locaux et les organismes bénévoles pour régler le problème du sous-signalement, surtout dans les collectivités isolées, en encourageant les victimes à se manifester. Cela nous donnera une meilleure idée de l'étendue du problème et aidera

¹⁵ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/307624/HateCrimeActionPlanProgressReport.pdf.

¹⁶ http://www.report-it.org.uk/strategy_and_guidance.

également la police à affecter ses ressources de manière à mieux protéger les victimes. L'ajout de questions sur les crimes haineux à l'enquête approfondie sur la criminalité en Angleterre et au pays de Galles donne une idée exacte de l'étendue du sous-signalé et nous croyons que la présentation d'une information transparente sur les crimes signalés permet à la collectivité de constater des signes de progrès et de mettre en question les résultats obtenus localement.

62. La lutte contre la propagande haineuse sur Internet représente un défi de taille, mais que le Gouvernement est déterminé à relever. De nombreux fournisseurs d'accès à Internet (FAI), y compris tous les FAI de bonne réputation du Royaume-Uni, élimineront sur demande le matériel qui est illégal ou qui contrevient à leurs conditions générales relatives à l'utilisation acceptable. Nous avons participé aux travaux du Groupe de travail international sur la cyberhaine qui, en collaboration avec les leaders du secteur de l'Internet, cherche à identifier les possibilités de réduire les ravages causés par la propagande haineuse sur Internet tout en protégeant le droit à la liberté d'expression.

63. Nous reconnaissons que les crimes motivés par la haine ne sont pas tous signalés et nous sommes déterminés à recueillir de meilleures données. Il est essentiel de disposer de meilleures données pour poursuivre efficacement les efforts que nous mettons en œuvre pour les prévenir et les combattre et protéger et appuyer les victimes.

64. Les forces de police d'Angleterre, du pays de Galles et d'Irlande du Nord ont commencé à recueillir des données distinctes sur les cinq motifs de crimes haineux surveillés (race, religion (y compris l'athéisme), invalidité, orientation sexuelle et identité sexuelle) en avril 2008. Celles-ci ont été ajoutées aux statistiques nationales sur les crimes en avril 2011. Les résultats de l'enquête sur la criminalité de même que des renseignements sur les actions en justice et les sentences imposées par les tribunaux ont été publiés en décembre 2013 et sont disponibles sur le site Web du Gouvernement britannique¹⁷. Les statistiques annuelles les plus récentes sur les crimes haineux ont été publiées en octobre 2014¹⁸.

Écosse

65. En décembre 2008, le Gouvernement écossais a publié son énoncé sur l'égalité raciale pour 2008-2011 (voir ci-dessus). En 2009, il a donné son appui à des modifications législatives visant à renforcer le droit pénal applicable aux crimes motivés par la haine, et la collecte actuelle de données en Écosse englobe diverses statistiques se rapportant aux crimes haineux, dont des statistiques sur les personnes reconnues coupables de crimes qualifiés par les tribunaux, y compris des crimes haineux reliés aux caractéristiques protégées que sont la race, la religion, l'invalidité, l'orientation sexuelle et la mutation de genre. En collaboration avec des partenaires clés, le Gouvernement écossais a lancé en février 2014 une campagne de lutte contre les crimes inspirés par la haine intitulée *Speak Up Against Hate Crime*. La campagne a fait mieux prendre conscience de la nature des crimes haineux et encourageait le signalement de tous les incidents.

Pays de Galles

66. Le Gouvernement gallois s'est doté en mai 2014 d'un cadre d'action pour lutter contre les crimes de haine, *Tackling Hate Crimes and Incidents: A Framework for Action*¹⁹, après une période de consultation au cours de laquelle il a reçu 120 réponses. Le cadre d'action vise à s'attaquer à l'hostilité et aux préjugés à l'égard des caractéristiques

¹⁷ <https://www.gov.uk/government/publications/an-overview-of-hate-crime-in-england-and-wales>.

¹⁸ <https://www.gov.uk/government/statistics/hate-crimes-england-and-wales-2013-to-2014>.

¹⁹ <http://wales.gov.uk/topics/equality/rightsequality/hate-crime/?lang=en>.

protégées que sont la race, la religion, l'invalidité, l'orientation sexuelle et la mutation de genre. Il indique comment le Gouvernement gallois peut travailler avec ses partenaires à la réalisation de trois grands objectifs, soit la prévention, l'aide aux victimes et l'accroissement de la coopération interinstitutionnelle. Le Gouvernement gallois s'est appuyé pour élaborer le cadre d'action sur les résultats d'une étude triennale auprès des victimes de crimes motivés par la haine au pays de Galles (le *All Wales Hate Crime Research Project*).

67. Le Gouvernement gallois a élargi la portée du cadre afin qu'il englobe, outre les motifs répertoriés de crimes de haine, l'âge, la cyberhaine, les crimes haineux et la haine d'extrême-droite. Sa mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance aux termes d'un plan d'exécution annuel et est supervisée par un groupe consultatif indépendant composé de représentants du troisième secteur qui conseillera le ministre responsable des collectivités et de la lutte contre la pauvreté.

68. Pour appuyer la mise en œuvre du cadre d'action, le Gouvernement gallois a financé un centre national de signalement par des tierces parties par l'intermédiaire de Victim Support Cymru de 2014 à 2017. L'objectif est d'augmenter le nombre de signalements de crimes de haine au pays de Galles et d'offrir de meilleurs services d'assistance judiciaire et de soutien aux victimes de crimes de haine. Le Gouvernement gallois a créé un Conseil de la justice pénale pour lutter contre les crimes motivés par la haine de concert avec différents partenaires, dont la police, le Service des poursuites judiciaires de la Couronne et les prisons. Le Conseil a un programme d'exécution devant faciliter la réalisation du plan annuel de mise en œuvre du cadre d'action relatif aux crimes de haine.

69. Le Gouvernement gallois appuie Carton rouge pour le racisme et a versé en 2014-2015 une subvention de 60 000 £ pour les activités de lutte contre l'intimidation dans les sports et un nouveau projet pour le développement d'une trousse et d'une formation du personnel enseignant sur l'intégration dans les écoles des enfants tsiganes, roms et des gens du voyage, l'accent étant mis particulièrement sur les moyens de lutte contre la stigmatisation et l'intimidation.

Irlande du Nord

70. La Stratégie sur la sécurité communautaire (2012) et la Stratégie pour les victimes et les témoins (2013) ont pour objet de lutter contre toutes les formes de crimes motivés par la violence, y compris les crimes haineux racistes, par le biais de la prévention, de la sensibilisation et de l'éducation, et de fournir un soutien aux victimes.

71. Des partenariats pour le maintien de l'ordre et la sécurité communautaire, financés par le Ministère de la justice et le Conseil supérieur de la police d'Irlande du Nord permettent de financer des projets et des initiatives portant sur des priorités particulières en matière de sécurité communautaire, y compris les crimes haineux. Un certain nombre d'initiatives relatives aux crimes de haine sont actuellement financées, y compris l'organisation d'une conférence régionale plus tard cette année pour sensibiliser la population à toutes les formes de crimes haineux et mettre en évidence des exemples locaux de lutte contre les crimes de haine à Belfast.

72. Le Service de la justice pour mineurs s'est engagé dans son plan d'activités 2014-2015 à utiliser l'information liée à l'article 75 pour s'assurer de l'égalité d'accès de tous les utilisateurs de services et à mettre au point des interventions qui répondent aux besoins des minorités ethniques et autres. Cela englobe l'examen des besoins linguistiques des utilisateurs de services. Conformément aux valeurs du Service, le personnel doit respecter chacun, quelle que soit sa différence.

73. Le Service de la justice pour mineurs continue à offrir un programme d'activités communautaires à l'intérieur de chacun de ses bureaux locaux dans le cadre de l'approche

qu'il a adoptée à l'égard de l'engagement communautaire. Cela l'amène à renforcer les liens avec les organisations représentant les groupes minoritaires dans la communauté.

Lutte contre l'antisémitisme

74. Le Gouvernement est fermement résolu à lutter contre l'antisémitisme. La communauté juive du Royaume-Uni doit, comme toutes les autres communautés, pouvoir vivre à l'abri de la peur de la violence verbale ou physique. Le Gouvernement croit que la meilleure façon de lutter contre l'antisémitisme est de mettre en œuvre une législation stricte contre la discrimination raciale et religieuse et les crimes à caractère raciste ou religieux.

75. Le groupe de travail pangouvernemental sur l'antisémitisme réunit des représentants de différents ministères gouvernementaux, des membres de la communauté juive (Jewish Leadership Council, Board of Deputies of British Jews et Community Security Trust) et d'autres partenaires, d'où une approche commune de la mise en œuvre des recommandations de l'étude multipartite sur l'antisémitisme qui ont été acceptées. L'expertise du groupe et les résultats tangibles obtenus profitent à d'autres communautés aux prises avec des crimes haineux. En décembre 2014, le Gouvernement du Royaume-Uni a publié un rapport sur les progrès importants réalisés dans la lutte contre l'antisémitisme, en faisant toutefois une mise en garde contre le relâchement des efforts²⁰.

76. L'Équipe nationale contre les tensions intercommunautaires effectue des études d'impact communautaire pour les opérations antiterroristes et identifie presque toujours les communautés juives pour les activités d'apaisement. L'Équipe nationale contre les tensions intercommunautaires coordonne une opération nationale visant à assurer la sécurité des communautés juives et à les rassurer durant les Grandes Fêtes.

77. L'antisémitisme en ligne est un grave sujet de préoccupation. Le Gouvernement du Royaume-Uni a demandé à l'Institut européen pour l'étude de l'antisémitisme contemporain d'examiner les commentaires antisémites dans les médias et de lui donner son avis sur les meilleurs moyens à prendre pour régler le problème. Le Gouvernement a aussi accordé des fonds à la Société des rédacteurs en chef pour l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques à l'intention des modérateurs en ligne du contenu généré par les utilisateurs.

Lutte contre la haine antimusulmane

78. Le Gouvernement a mis sur pied le premier groupe de travail pangouvernemental sur la haine antimusulmane et l'a chargé d'examiner et de présenter des propositions visant à lutter contre la haine antimusulmane. Le groupe étudiera les tendances des sentiments et de la haine antimusulmane et fera des recommandations au Gouvernement. Il a:

- Évalué le rôle des médias – des travaux sont en cours avec la Société des rédacteurs en chef pour lutter contre la haine antimusulmane;
- Renforcé la base de connaissances sur les préjugés antimusulmans;
- Aidé à mettre en lumière la contribution et le sacrifice des soldats musulmans lors de la Première Guerre mondiale;
- Aidé à marquer la Journée commémorative du massacre de Srebrenica;

²⁰ <https://www.gov.uk/government/publications/government-action-on-antisemitism>.

- Appuyé les tournées d'intégration des ministres.

79. Bien qu'elle ne soit pas explicitement une question raciale, la haine antimusulmane peut se répercuter sur les adeptes d'autres religions, en cas d'ignorance ou d'erreur sur la personne. Les mesures prises pour éradiquer la haine antimusulmane peuvent donc aussi servir à protéger d'autres groupes. Le Gouvernement a financé le projet Tell MAMA (qui mesure les attaques contre les musulmans), le premier à permettre de recenser les incidents de haine antimusulmane et de venir en aide aux victimes. Tell MAMA est un service intégré à l'intention de ceux qui ont été victimes d'agressions contre les musulmans. Le projet permet d'aiguiller les victimes vers les services de soutien appropriés, de recueillir des données sur les agressions et de collaborer avec la police afin d'améliorer les signalements et leur consignation. Tell MAMA a été bien accueilli par les services de police; il a reçu l'approbation de la police métropolitaine, de la police du Grand Manchester et de la police britannique des transports.

Écosse

80. Le Gouvernement écossais apprécie la communauté musulmane et le rôle important qu'elle joue en contribuant à faire en sorte que la société écossaise soit plus sûre, plus forte et plus inclusive et offre à tous ses membres la possibilité de vivre en paix et de réaliser leur plein potentiel. Nous avons adopté une politique de tolérance zéro à l'égard de toute tentative de diabolisation de la communauté musulmane, ou de toute autre communauté, et de tout crime motivé par la haine.

81. Les statistiques sur les crimes haineux publiées pour 2013-2014 montrent une diminution de 15 % des accusations dans le cas desquelles la religion était une circonstance aggravante par comparaison à 2012-2013, y compris une diminution des infractions motivées par le mépris des musulmans, le nombre des accusations étant passé de 80 (12 % du total) en 2012-2013 à 48 (8 % du total) en 2013-2014. Cette diminution est encourageante et témoigne de la lutte acharnée contre ces infractions. Le Gouvernement écossais reconnaît cependant qu'il y a encore beaucoup à faire, y compris encourager tous et chacun à signaler tous les crimes motivés par la haine.

82. De bonnes relations interconfessionnelles ont grandement contribué à l'amélioration de la situation. L'Écosse a acquis la réputation d'un chef de file en la matière au sein de la communauté interconfessionnelle internationale et le Gouvernement écossais appuie le développement d'un dialogue interconfessionnel par le biais de son partenaire intermédiaire, Interfaith Scotland. Les ministres du Gouvernement écossais rencontrent régulièrement des représentants et des membres de la communauté musulmane. Depuis le lancement de la Semaine de sensibilisation à l'Islam à Glasgow, le 17 mars 2014, au cours duquel le Ministre de la sécurité communautaire et des affaires juridiques a prononcé un discours, il y a eu 10 réunions ministérielles avec des membres de la communauté musulmane, y compris une visite du Premier Ministre à la Mosquée centrale de Glasgow, une réunion du Secrétaire de Cabinet pour la Justice et d'un représentant du Conseil des musulmans d'Écosse pour discuter du signalement par des tiers et une visite du Secrétaire de Cabinet pour la Justice à la Mosquée et au Centre islamique d'Aberdeen. Au lendemain des attentats terroristes de Paris en janvier 2015, le Gouvernement écossais a établi une liaison étroite avec le Conseil des musulmans d'Écosse afin d'assurer la réponse la plus appropriée.

Pays de Galles

83. Le Gouvernement gallois a travaillé en collaboration étroite avec les communautés musulmanes pour les assurer de son appui à la suite de reportages médiatisés au sujet de la communauté musulmane de Cardiff. Le Ministre des collectivités et de la lutte contre la pauvreté a rencontré des représentants de la communauté à plusieurs reprises en 2014. Le

Ministre des services publics a pris la parole à une conférence organisée par le Groupe d'étude sur la prévention de Cardiff pour examiner les questions entourant l'extrémisme. Les communautés musulmanes ont été informées du cadre d'action du Gouvernement gallois sur les crimes haineux et de la façon de communiquer avec le Service d'aide aux victimes en cas de besoin. Le centre national d'information sur les signalements des crimes haineux, financé par le Gouvernement gallois et géré par Soutien aux victimes, travaille en étroite collaboration avec Tell MAMA afin que le nombre des signalements augmente dans les communautés musulmanes.

Interpellation et fouille

Angleterre

84. Le Gouvernement prend note des recommandations du Comité au sujet de l'augmentation «des interpellations et des fouilles» pratiquées par la police²¹. En décembre 2011, le Gouvernement a demandé à l'Inspection des services de police de Sa Majesté d'effectuer une enquête sur l'usage par les forces de police des pouvoirs en matière d'interpellation et de fouille prévus par la législation en Angleterre et au pays de Galles. Le débat sur les interpellations et les fouilles a surtout porté sur l'impact disproportionné qu'elles ont sur les Noirs et les membres de minorités ethniques. Par exemple, les Noirs ont été interpellés et fouillés sept fois plus que les Blancs en 2009-2010. Les préoccupations à ce sujet ont amené la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme à examiner l'usage des pouvoirs en matière d'interpellation et de fouille au sein de cinq forces en mars 2010 et à prendre par la suite en se fondant sur ses pouvoirs de réglementation des mesures coercitives à l'égard de deux corps de police pour lesquels l'examen avait fait ressortir de fortes disparités raciales. Par la suite, un grand nombre de corps de police ont convenu avec la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme de se pencher sur les disparités raciales, ce qui a débouché sur le rapport intitulé *Stop and think again: Towards race equality in police PACE stop and search*.

85. À l'issue d'une vaste consultation publique tenue à l'été 2013, le Ministre de l'Intérieur a annoncé un train de mesures de réforme afin que ces pouvoirs soient utilisés en toute impartialité, efficacement et avec l'appui des communautés locales. Figurent au nombre des mesures annoncées un examen par le Collège de police de la formation nationale sur l'interpellation et la fouille pour les policiers de tous grades, une modification du Code de bonnes pratiques A de la loi sur la police et les preuves pénales pour préciser clairement en quoi consistent des «motifs raisonnables de soupçon», le fondement légal de la plupart des interpellations et fouilles, la cartographie des interpellations et des fouilles sur Police.UK et la création d'un système volontaire d'utilisation optimale des interpellations et des fouilles qui, notamment, restreindra les pouvoirs d'interpellation et de fouille sans motifs raisonnables de «soupçon» prévus par l'article 60 et accroîtra la transparence et la responsabilisation. Mentionnons également une étude commandée par l'Inspection des services de police de Sa Majesté sur d'autres pouvoirs d'interpellation, dont ceux prévus par la législation routière, pour savoir s'ils sont utilisés efficacement, équitablement et proportionnellement.

86. Depuis 2010, la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme s'intéresse avec cinq corps policiers à l'utilisation abusive des pouvoirs d'interpellation et de fouille, et la Police de Dorset, la Force constabulaire de Leicestershire, la police de la vallée de la Tamise et le Service de police métropolitaine ont tous constaté une diminution de l'usage

²¹ Observations finales, par. 18.

disproportionné des pouvoirs en matière d'interpellation et de fouille invoqués contre des Noirs et des Asiatiques. Le travail se poursuivra et le taux de criminalité continue à baisser.

Irlande du Nord

87. La majorité des interpellations et des fouilles en Irlande du Nord sont exécutées conformément à l'article 3 de l'ordonnance relative à la police et aux preuves pénales de 1989. Le Code de bonnes pratiques A accompagnant la loi, qui régit l'exercice des pouvoirs de fouiller une personne ou un véhicule en vertu de la loi, exige que ces pouvoirs soient utilisés équitablement, de manière responsable, dans le respect des gens fouillés et sans discrimination fondée sur la croyance religieuse ou les opinions politiques, le groupe racial, l'âge, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, le genre ou l'invalidité. De plus, il convient de veiller à ne pas faire preuve de discrimination contre des membres de groupes particuliers. Des exigences analogues s'appliquent à l'exercice des pouvoirs d'interpellation et de fouille en vertu de la législation antiterroriste.

88. Toutes les interpellations et les fouilles en vertu de la loi sur la police et les preuves pénales et de la législation antiterroriste doivent être consignées même s'il n'y a pas lieu d'effectuer une fouille après l'interrogation de la personne détenue. Selon le Code A de la loi sur la police et les preuves pénales, une copie du procès-verbal d'interpellation et de fouille doit être remise à la personne qui en a fait l'objet, sur demande, au point de contact, ou celle-ci doit être avisée de la façon d'en obtenir une copie intégrale à une date ultérieure. En 2012-2013, 31 468 fouilles ont été effectuées en Irlande du Nord en vertu de la loi sur la police et les preuves pénales, de la loi sur le terrorisme et de la loi sur la justice et la sécurité. Les individus en question étaient représentatifs de la population puisqu'ils étaient blancs dans une proportion de 96,6 % (selon le recensement de 2011, 98,2 % de la population d'Irlande du Nord est blanche).

Représentation des Noirs et des membres de minorités ethniques dans la police et le système de justice pénale

89. Le Gouvernement prend note des recommandations du Comité concernant la diversité ethnique dans le système de justice pénale²². L'égalité et la diversité sont d'une importance vitale dans le contexte du maintien de l'ordre dans nos diverses communautés. Une diversité accrue de la police est essentielle à la lutte contre le crime. Le Gouvernement reconnaît que la police a fait d'énormes progrès sur le plan de l'égalité et de la diversité, mais il est indispensable d'accélérer les progrès à cet égard.

90. Les changements s'opèrent localement. Chaque force de police gère son propre processus de recrutement et décide quand elle recrutera et combien de policiers. Tous les candidats sont jugés en fonction d'un processus national de recrutement et de sélection normalisé. La responsabilité locale des policiers et des enquêteurs fait en sorte que les priorités publiques sont prises en compte, que les victimes sont consultées et que les besoins des groupes et des particuliers les plus vulnérables sont compris et comblés.

91. Au 31 mars 2014, il y avait en Angleterre et au pays de Galles 6 715 policiers membres de minorités ethniques, soit 178 de plus par rapport au chiffre de 6 537 au 31 mars 2013. Le pourcentage des policiers noirs et de minorités ethniques est demeuré constant à 5 %. Cela s'inscrit dans le contexte d'une diminution globale du nombre de policiers équivalents plein temps dans les 43 forces de police d'Angleterre et du pays de

²² Observations finales, par. 22.

Galles à 127 909 au 31 mars 2014, ce qui représente une diminution de 1,3 %, ou de 1 674 policiers, d'une année sur l'autre²³.

Irlande du Nord

92. La police d'Irlande du Nord a recommencé à recruter en septembre 2013 après une période de suspension et a lancé une deuxième campagne en mai 2014. Elle a tenu une série d'activités de familiarisation pour les deux campagnes à l'échelle du pays en mettant l'accent sur les régions sous-représentées; la traduction de messages publicitaires est un autre exemple de ses activités d'extension. Le recrutement par la police d'Irlande du Nord obéit à toutes les lois pertinentes en matière d'emploi et d'égalité. Il s'agit d'un processus transparent et axé sur le mérite. La police d'Irlande du Nord s'efforce de veiller à ce que ses effectifs soient non seulement représentatifs de la communauté qu'ils servent, mais également capables de répondre à ses besoins. La stratégie de la police d'Irlande du Nord relative à l'égalité, à la diversité et aux bonnes relations pour 2012-2017 définit son engagement à l'égard de l'intégration de l'égalité, de la promotion de la diversité et de la réalisation de progrès dans l'établissement de bonnes relations. Elle comporte trois thèmes:

- Cerner, examiner et réduire les inégalités dans la prestation des services et les pratiques d'emploi;
- Mettre en évidence l'égalité et la diversité à l'échelle de la police d'Irlande du Nord;
- améliorer la prévention et la détection des crimes haineux qui constituent pour une communauté un «signal» qu'elle est à risque.

Le conseil supérieur de la police d'Irlande du Nord respecte la législation existante en matière d'emploi et d'égalité lors de la nomination d'agents de police supérieurs.

93. Les organismes de justice pénale d'Irlande du Nord sont représentés au niveau des directeurs au Conseil de la justice pénale. Les membres sont déterminés à assurer l'équilibre des effectifs et se sont engagés à suivre l'évolution du personnel pour ce qui est des neuf catégories de l'article 75, ce qui inclut la représentation des minorités ethniques.

94. Le Ministère de la justice a élaboré un projet d'énoncé et de cadre de bonnes relations et des réseaux font la promotion de la diversité à l'échelle du ministère et de ses organismes en examinant les difficultés et en proposant des solutions faisant appel aux pratiques exemplaires.

95. L'Administration pénitentiaire d'Irlande du Nord élabore et exécute, avec l'appui de la Commission de l'égalité, un programme d'engagement communautaire qui, espère-t-on, atteindra le plus large public possible. Elle est ainsi appelée à établir des contacts avec différents secteurs de la société, dont des écoles, des universités, des conseillers d'orientation, des églises, des représentants politiques et des groupes d'intérêt minoritaires et représentatifs.

Code de déontologie de la police et plaintes contre la police

96. Selon le code de déontologie, il incombe aux policiers d'agir de façon équitable et impartiale dans tous leurs échanges avec le public. Ils sont tenus de traiter les membres du public avec courtoisie et respect, d'agir avec professionnalisme en tout temps et d'éviter le favoritisme et toutes les formes de harcèlement, de victimisation ou de discrimination

²³ <https://www.gov.uk/government/publications/police-workforce-england-and-wales-31-march-2014/police-workforce-england-and-wales-31-march-2014>.

injustifiée. Les comportements racistes de la part des membres de la police sont inacceptables et ne seront pas tolérés. Quiconque croit avoir été victime d'inconduite policière a le droit de porter plainte. Les plaintes sont d'abord présentées au chef du corps de police concerné, ou à la Commission indépendante d'examen des plaintes contre la police. La Commission est le gardien officiel du système de plaintes contre la police et est un organisme indépendant de la police et du gouvernement.

97. Le meurtre raciste de Stephen Lawrence et la lutte de sa famille pour la justice ont profondément changé le comportement du gouvernement du Royaume-Uni et de ses citoyens face au racisme, à la justice raciale et à la lutte contre le crime. La Commission a passé en revue ses directives officielles le 1^{er} avril 2010. Les allégations sont désormais maintenues lorsque les conclusions d'une enquête montrent que le service fourni était en deçà de la norme à laquelle une personne raisonnable pourrait s'attendre, au lieu de reposer comme par le passé sur la preuve d'inconduite²⁴.

98. Le sondage sur la confiance mené par la Commission en 2011-2012 a révélé que 40 % des répondants de minorités ethniques craignaient le harcèlement policier s'ils portaient plainte, par comparaison à 17 % des répondants blancs²⁵.

99. Le sondage commandé par la Commission indépendante d'examen des plaintes contre la police a consisté à interroger un échantillon représentatif du public britannique pour savoir si on connaissait la Commission, si on était prêt à porter plainte et si on savait comment le faire²⁶. Le pourcentage des gens prêts à porter plainte est passé de 59 % en 2009 à 68 % en 2011. Le sondage a aussi révélé que la perception du public à l'égard du système de plaintes contre la police et de la Commission est positive et stable, mais que certains groupes clés demeurent plus sceptiques face au système et moins enclins à l'utiliser – les jeunes, les minorités ethniques et les gens issus de milieux socioéconomiques défavorisés. Quarante pour cent des membres de minorités ethniques ont signalé être moins enclins à porter plainte, par comparaison à 17 % des répondants Blancs²⁷.

100. Les recommandations du rapport Macpherson ont mené à une amélioration du traitement des victimes et des témoins, notamment à la création de postes d'agents de liaison de la police avec les familles et à une meilleure information des victimes à tous les stades de la procédure pénale. Les résultats de l'Enquête sur la criminalité en Angleterre et au pays de Galles de 2012 montrent que la satisfaction et la confiance sont les mêmes pour les Noirs et les minorités ethniques que pour les communautés blanches²⁸.

Lutte contre le terrorisme

101. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité selon laquelle il devrait faire en sorte que le système de prévention du terrorisme soit assorti de garanties contre la pratique consistant à s'en prendre délibérément à certains groupes ethniques et religieux²⁹. À la suite d'un examen effectué en 2010-2011, le Gouvernement a modifié les

²⁴ http://www.ipcc.gov.uk/sites/default/files/Documents/research_stats/complaints_statistics_11-12.pdf 3-4.

²⁵ http://www.ipcc.gov.uk/sites/default/files/Documents/research_stats/complaints_statistics_11-12.pdf IPCC p. 2.

²⁶ http://www.ipcc.gov.uk/sites/default/files/Documents/research_stats/complaints_statistics_11-12.pdf 9+10.

²⁷ http://www.ipcc.gov.uk/sites/default/files/Documents/research_stats/complaints_statistics_11-12.pdf 9+10.

²⁸ [http://discover.ukdataservice.ac.uk/catalogue/?sn=7252&type=Data %20catalogue](http://discover.ukdataservice.ac.uk/catalogue/?sn=7252&type=Data%20catalogue).

²⁹ Observations finales, par. 21.

pouvoirs anti-terroristes afin qu'ils soient efficaces et ciblés. Il a abrogé les pouvoirs d'interpellation et de fouille en vertu de l'article 44 de la loi sur le terrorisme de 2000. Ceux-ci ont été remplacés par des pouvoirs beaucoup plus limités ne permettant à la police d'interpeler et de fouiller des individus et des véhicules en l'absence de soupçon que dans des circonstances exceptionnelles lorsqu'il existe une véritable menace d'attentat terroriste.

102. À l'issue d'un examen sur les pouvoirs de lutte contre le terrorisme, la loi sur la prévention du terrorisme de 2005 a été abrogée en 2011 et remplacée par la loi sur les mesures de prévention du terrorisme et d'enquête de 2011. Le Gouvernement continue à rejeter l'idée que les ordonnances de contrôle et la loi sur les mesures de prévention du terrorisme et d'enquête ont eu une incidence négative sur certains groupes et n'a trouvé aucune preuve en ce sens. Des avis ne peuvent être imposés que lorsque les conditions énoncées dans la loi de 2011 ont été remplies. La loi sur la lutte contre le terrorisme et la sécurité de 2015 relève le seuil minimal pour l'imposition d'un avis de mesures de prévention du terrorisme et d'enquête étant donné les mesures préventives plus strictes pouvant être imposées. Le seuil est que le Ministre de l'Intérieur doit être convaincu qu'il y a des raisons sérieuses de croire que l'intéressé est soupçonné d'avoir participé ou de participer à des activités terroristes et qu'il est nécessaire de lui imposer un tel avis pour prévenir ou restreindre sa participation à des activités liées au terrorisme, dans le but de protéger le public contre un risque de terrorisme.

103. La loi sur les mesures de prévention du terrorisme et d'enquête énonce de manière exhaustive les mesures qui peuvent être imposées et celles-ci, tout comme les ordonnances de contrôle, font automatiquement l'objet d'un examen approfondi, détaillé et automatique du tribunal. Dans toutes les affaires examinées à ce jour, la Cour a jugé que le Ministre de l'Intérieur avait des motifs raisonnables de croire que l'individu avait participé ou participait à des activités terroristes et qu'il était nécessaire d'imposer un avis de mesures de prévention du terrorisme et d'enquête afin de protéger le public contre le risque de terrorisme.

104. L'examineur indépendant de la législation anti-terroriste revoit annuellement le fonctionnement de la loi sur les mesures de prévention du terrorisme et d'enquête. Il a publié son plus récent rapport en mars 2015. Une déclaration ministérielle écrite est également présentée au Parlement trimestriellement pour lui faire rapport du fonctionnement de la loi au cours des trois mois précédents. Ces documents publics fournissent des informations détaillées sur l'utilisation des mesures de prévention du terrorisme et d'enquête, mais nous ne recueillons pas systématiquement des données sur les croyances religieuses ou l'origine ethnique des individus qui en font l'objet.

Âge d'obtention d'un visa en vue de se marier

105. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité voulant que l'âge minimum pour obtenir un visa en vue de se marier soit ramené de 21 à 18 ans³⁰. Nous pouvons confirmer que l'âge minimum pour obtenir un visa de regroupement familial en vue de se marier a été ramené de 21 ans (là où il se situait depuis 2008) à 18 ans en 2011, après une contestation juridique³¹.

³⁰ Observations finales, par. 26.

³¹ *R. (Quila and another) v. SSHD* [2011] UKSC 45.

Exceptions en matière d'immigration en vertu de la loi sur l'égalité de 2010

106. Le Ministère de l'Intérieur continue à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant à réduire la migration nette et à lutter contre les abus tout en attirant et en gardant au Royaume-Uni les migrants les plus brillants et les plus talentueux pour y travailler, y étudier ou y investir.

107. L'exemption prévue par la loi sur l'égalité ne s'applique que si la personne est, ou prétend être, un citoyen dont la nationalité figure sur une liste des nationalités approuvée personnellement par le Ministre aux fins d'autorisation. Elle ne permet pas la prise de décisions en fonction de la nationalité; elle permet uniquement un examen plus rigoureux, c'est-à-dire un interrogatoire détaillé ou visant à obtenir plus d'éléments de preuve.

108. L'exemption est régulièrement mise à jour et revue par le Ministre et nous demeurons convaincus qu'elle constitue une mesure appropriée et proportionnée pour maintenir l'efficacité de nos systèmes d'immigration.

109. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité selon laquelle il devrait supprimer les exceptions de la loi sur l'égalité fondées sur l'origine ethnique et nationale dans l'exercice des fonctions relatives à l'immigration³², mais il n'y souscrit pas puisqu'il pourrait s'agir à un moment donné de facteurs à prendre en considération dans l'exercice de ces fonctions, par exemple, s'il fallait enquêter afin de savoir si un individu a été impliqué dans des crimes de guerre.

IV. Article 5 (e) et f))

110. La section qui suit fournit au Comité de l'information sur les mesures destinées à améliorer les perspectives socioéconomiques, notamment en ce qui concerne l'emploi, le logement, la santé et l'éducation.

111. Le Gouvernement prend note de la recommandation particulière du Comité voulant qu'il redouble d'efforts pour améliorer la situation des Tsiganes et des gens du voyage, y compris l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et au logement³³. Des renseignements sur les mesures prises pour améliorer la situation des Tsiganes et des gens du voyage dans ces quatre domaines figurent dans les sections pertinentes qui suivent et plus d'information est fournie juste en dessous.

Angleterre

112. Nous sommes déterminés à donner à chacun la possibilité et l'envie de prospérer, en levant les obstacles à la mobilité sociale. Les Tsiganes et les gens du voyage sont confrontés à de graves problèmes sociaux, comparativement à tout autre groupe, comme en font foi de nombreux indicateurs sociaux. Un rapport publié par le Bureau de la statistique nationale sur la base des résultats du recensement de 2011 a fourni des preuves supplémentaires³⁴.

³² Observations finales, par. 16.

³³ Observations finales, par. 27.

³⁴ <http://www.ons.gov.uk/ons/rel/census/2011-census-analysis/what-does-the-2011-census-tell-us-about-the-characteristics-of-gypsy-or-irish-travellers-in-england-and-wales/rpt-characteristics-of-gypsy-or-irish-travellers.html>.

113. En novembre 2010, le Secrétaire d'État aux communautés et à l'administration locale a mis sur pied un groupe de travail ministériel spécial chargé d'examiner les moyens à prendre pour réduire les inégalités dont souffrent les Tsiganes et les gens du voyage. En mars 2012, le groupe a publié un rapport énonçant les 28 engagements du Gouvernement pour remédier aux inégalités dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du logement et de la justice pénale.

114. Le Gouvernement examine les progrès réalisés à ce chapitre et publiera un autre rapport d'étape en temps voulu.

Écosse

115. Le Gouvernement écossais s'est engagé à faire progresser l'égalité pour les Tsiganes, les gens du voyage et les Roms. Il s'efforce d'élaborer pour les Tsiganes et les gens du voyage un cadre stratégique et un plan d'action faisant fond sur ce qui a déjà été fait et tirant parti des recommandations d'études récentes entreprises par le Comité pour l'égalité des chances du Parlement écossais.

Pays de Galles

116. En septembre 2011, le Gouvernement gallois s'est doté d'un cadre d'action pour les Tsiganes et les gens du voyage intitulé *Travelling to a Better Future*. Le premier rapport d'étape sur la réalisation des objectifs du cadre d'action a été publié en novembre 2013.

Irlande du Nord

117. Le document de consultation pour la stratégie relative à l'égalité raciale 2014-2024 reconnaît que des programmes de travail spécifiques pourraient s'imposer pour relever les défis et remédier aux vulnérabilités auxquels se heurtent des groupes comme les gens du voyage irlandais et les Roms. L'exécutif nord-irlandais prévoit d'élaborer des programmes de travail en 2015.

Emploi

118. Le Gouvernement prend note de la recommandation du Comité voulant qu'il intensifie ses efforts pour réduire les inégalités en matière d'emploi dont sont victimes les minorités ethniques³⁵. La stratégie du Gouvernement pour accroître l'emploi des minorités ethniques et leur participation au marché du travail consiste à leur offrir des possibilités d'intégration grâce à une flexibilité locale.

119. L'aide et les services fournis par les agences de placement et les prestataires de services du Programme pour l'emploi permettent d'apporter un soutien personnalisé aux demandeurs d'emploi au lieu de traiter leur demande en fonction du groupe ethnique auquel ils appartiennent. Les agences de placement et les prestataires de services doivent aider tous leurs clients à atteindre leurs objectifs et à recevoir des paiements en fonction des résultats. Le Gouvernement ne dicte pas les mesures à prendre dans chaque cas ou pour chaque prestataire ou groupe de clients. L'autonomie et la flexibilité locales ont remplacé l'approche uniformisée qui a nui aux programmes de mise au travail précédents. Dans les localités où de nombreux demandeurs sont issus du même milieu ethnique et confrontés aux mêmes obstacles en matière d'accès à l'emploi, les prestataires de services ou agences de placement peuvent choisir de mettre en place des mesures conçues spécifiquement pour leur venir en aide.

³⁵ Observations finales, par. 25.

120. Depuis septembre 2012, le Ministère du travail et des retraites recueille des données sur l'ethnicité en fonction des catégories du recensement de 2011, y compris les Tsiganes et les gens du voyage irlandais, dans ses districts expérimentaux pour le crédit universel.

121. Le Groupe d'étude sur l'emploi des minorités ethniques du Ministère du travail et des retraites échange des idées, des conseils et des expériences avec les décideurs pour aider le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques devant permettre de venir à bout de problèmes persistants. Les chiffres les plus récents sur l'emploi des minorités ethniques (jusqu'à la fin de décembre 2013) sont encourageants. Le taux d'emploi des minorités ethniques, qui se situe à 59,8 %, est le plus élevé qui ait été enregistré depuis 2008. Il y a 10 ans, l'écart du taux d'emploi était de 15,1 points de pourcentage alors qu'aujourd'hui l'écart entre le taux d'emploi des minorités ethniques et le taux d'emploi global se situe à 11,9 points de pourcentage, près du taux historiquement bas de 11,0 points de pourcentage enregistré en 2010.

122. Les entreprises dirigées par des minorités ethniques sont très prospères au Royaume-Uni et représentent près de 25 milliards de livres pour l'économie. Le désir de se lancer en affaires est particulièrement fort chez les Africains noirs et les Afro-Caribéens. Cependant, un rapport sur l'accès aux finances des entreprises de minorités ethniques, commandé par le Gouvernement et rendu public par le Premier Ministre adjoint en juillet 2013, montre que même si le secteur bancaire travaille fort pour leur assurer un accès au financement, il faut faire plus encore pour aider les groupes sous-représentés à atteindre leurs buts. Le Gouvernement a par conséquent encouragé le secteur bancaire à prendre des mesures pour venir en aide aux entrepreneurs des minorités ethniques. L'Association des banquiers britanniques a accepté d'appuyer différentes initiatives pour améliorer leur accès au financement.

123. En janvier 2014, le Gouvernement gallois a publié son énoncé de politique qui définit sa politique d'emploi et de développement des compétences pour les 10 prochaines années et qui a été suivi en juillet 2014 par un plan de mise en application des compétences. L'ambition du Gouvernement gallois est de mettre en place un système de développement des compétences durable qui soutienne la compétitivité future, aide le pays de Galles à se transformer en une société hautement qualifiée et permette de lutter contre la pauvreté. Le Gouvernement gallois tient à s'assurer, dans le cadre de son plan de mise en application des compétences, de pouvoir continuer à mesurer sa performance en matière d'emploi et de compétences à celle du Royaume-Uni et d'autres pays afin que le pays de Galles demeure concurrentiel et que les mesures prises donnent les résultats escomptés en ce qui concerne les emplois futurs et les possibilités de croissance. Ce travail sera étayé par des mesures précises axées sur le rendement au chapitre des compétences (publiées en septembre 2014) mettant l'accent sur:

- Les emplois et la croissance – suivi des améliorations dans les niveaux d'emploi et de productivité;
- La viabilité financière – assurance d'un financement approprié et durable pour appuyer le système de compétences, provenant du Gouvernement, d'employeurs, de particuliers et de fonds européens;
- L'égalité et l'équité – égalité des chances d'accès à l'emploi et à la formation pour les plus de 19 ans – en fonction de l'âge, de l'appartenance ethnique, du genre et de l'invalidité;
- L'évaluation comparative des compétences à l'échelle internationale – amélioration du profil de compétences du pays de Galles pour nous assurer que nous demeurons concurrentiels.

Irlande du Nord

124. Le Ministère de l'emploi et de l'apprentissage administre avec l'Agence de sécurité sociale une politique visant à assurer que les services de l'emploi et des allocations et les bureaux de placement offrent des services d'interprétation et de traduction aux membres de minorités ethniques dont l'anglais n'est pas la langue maternelle. Figurent au nombre de ces services:

- Un service d'interprétation téléphonique;
- Un service d'interprétation – conférence à trois;
- Un service d'interprétation en personne offert par FLEX Language Services;
- La traduction de documents.

125. Les inspecteurs de l'agence de l'emploi du Ministère de l'emploi et de l'apprentissage utilisent également ces services lorsqu'ils font enquête sur les plaintes de travailleurs migrants. Le Ministère veille à ce que toutes ses publications expliquant la législation de l'Irlande du Nord sur les droits liés à l'emploi soient traduites sur demande. Le Ministère fait aussi partie du conseil d'administration du Partenariat stratégique sur la migration d'Irlande du Nord qui est présidé par l'Association des administrations locales d'Irlande du Nord.

126. Dans le cadre de son programme de préparation à l'emploi, *Steps to Work*, le Service de l'emploi offre à tous les clients admissibles, y compris les membres de minorités ethniques, la possibilité d'entreprendre une qualification de niveau 2 ou supérieur. De plus, ceux qui ont indiqué avoir de la difficulté à lire et à compter peuvent entreprendre une qualification devant leur permettre d'acquérir des compétences essentielles allant jusqu'au niveau 2. Le programme tire à sa fin et sera remplacé en octobre 2014 par un nouveau programme d'emploi, *Steps2Success*.

127. Quiconque trouve que son manque de connaissance de l'anglais est un obstacle à l'emploi peut entreprendre une formation conçue pour faciliter l'acquisition rapide de l'anglais et axée sur les compétences linguistiques liées au travail.

128. En août 2012, le Ministère de l'emploi et de l'apprentissage a mis en place un programme pilote pour permettre aux collègues d'offrir gratuitement des cours d'anglais aux locuteurs d'autres langues, aux demandeurs d'asile et aux personnes à leur charge. Le programme pilote s'est terminé à la fin d'août 2013, après quoi une évaluation complète a été effectuée. L'évaluation visait autant que possible à déterminer le nombre de participants qui avaient pu trouver un emploi. Il y aura un suivi en permanence, et il n'est pas prévu de cesser d'offrir ces cours gratuits aux demandeurs d'asile. Des cours visant l'acquisition de compétences en littératie, en numératie et en technologies de l'information et des communications (TIC) sont offerts gratuitement à tous ceux qui satisfont aux conditions de résidence de l'Irlande du Nord, y compris les membres de minorités ethniques.

129. Les conseillers du Service de l'emploi, qui ont accès aux bases de données du Centre national d'information sur la reconnaissance des diplômes du Royaume-Uni, peuvent fournir aux clients une comparaison avec le Royaume-Uni des diplômes qu'ils ont obtenus dans leur propre pays.

Logement

Angleterre

130. Le Gouvernement a consenti des investissements importants dans l'amélioration du parc de logements sociaux. Par exemple, une somme supérieure à 2,1 milliards de livres a

été investie en 2011-2015 pour aider les autorités locales et les associations d'habitation à satisfaire aux normes applicables aux logements décents. Depuis 2010, le Gouvernement a livré 217 000 logements abordables.

131. En 2012-2013, 86 % des logements sociaux étaient loués à des locataires blancs (chef de ménage seulement). Six pour cent des logements sociaux étaient loués à des locataires noirs ou britanniques noirs (chef de ménage seulement) et 3 % à des locataires asiatiques ou britanniques asiatiques. Ces pourcentages sont représentatifs de la composition ethnique de la population britannique, quoique les Noirs et les Britanniques noirs soient surreprésentés dans les logements sociaux locatifs et les Asiatiques et Britanniques asiatiques sous-représentés de façon équivalente. Au recensement de 2011, 86 % de la population était blanche, 7,5 %, asiatique et 3,3 %, noire.

132. Parmi ceux qui ont été classés comme sans-abri par les autorités locales, 63 % étaient des Blancs en 2013, ce qui représente une baisse par rapport au chiffre de 75 % en 1998. Le pourcentage des ménages noirs et asiatiques considérés par les autorités locales comme étant sans-abri est passé de 12 % en 1998 à 25 % du total en 2013 tandis que le nombre total de ménages sans-abri est demeuré relativement stable. Par comparaison à la population dans son ensemble, les Noirs et les membres de minorités ethniques sont plus nombreux que les Blancs à être considérés comme sans-abri.

133. Cinquante-deux pour cent de tous les ménages vivant dans des logements temporaires étaient dirigés par des requérants issus de minorités ethniques. La grande majorité de ces ménages (91 %) vivaient à Londres où ils représentaient 63 % de tous les ménages vivant dans des logements temporaires. Ces chiffres sont représentatifs de la grande utilisation de logements temporaires et de la plus forte concentration de la population des minorités ethniques dans la région. En dehors de Londres, les requérants de minorités ethniques intervenaient pour 17 % des ménages vivant dans des logements temporaires.

Écosse

134. En Écosse, les statistiques sur les nouvelles locations de logements sociaux proviennent du système écossais d'enregistrement continu qui recueille des données auprès des propriétaires de logements sociaux enregistrés sur les nouvelles locations effectuées au cours d'une année. Aucune donnée équivalente n'est publiée pour le logement social géré par les autorités locales.

135. Les dernières données disponibles remontent à 2012-2013. La vaste majorité des locataires étaient des Écossais blancs (84,9 %). Venaient en deuxième, parmi les groupes ethniques, les Polonais (3,3 %) et les Britanniques blancs (2,7 %). La catégorie «Autres», composée de 15 groupes ethniques pesant pour moins de 1,0 %, représentait 3,7 % du total. Il n'y a eu que de petits changements dans la ventilation des groupes ethniques en 2012-2013 par rapport à 2011-2012, le changement le plus important enregistré étant une augmentation de 0,6 point de pourcentage des Britanniques blancs.

136. Figurent au nombre des modifications législatives récentes touchant le secteur locatif privé en Écosse une augmentation des amendes liées aux infractions concernant les habitations à occupation multiple, les précisions apportées quant aux charges des locataires, l'instauration d'un dépôt obligatoire pour les locataires, l'ajout à la loi sur le logement de 2014 (Écosse) de dispositions destinées à améliorer l'accès à la justice et à assurer un plus grand accès au Groupe de travail sur les logements locatifs privés pour faire respecter les normes de propriété minimales.

137. Ces politiques visent à améliorer l'expérience de tous les groupes qui vivent dans le secteur locatif privé, quoiqu'on s'attende à ce qu'elles offrent un avantage particulier aux minorités ethniques, y compris les travailleurs migrants, qui sont plus susceptibles de vivre

dans des logements locatifs privés insalubres, et dont les propriétaires ou les agents de location pourraient ne pas faire preuve du plus grand professionnalisme. Le Tribunal du secteur locatif privé sera également plus accessible à ceux dont l'anglais n'est pas la langue maternelle et qui pourraient avoir de la difficulté à engager des procédures judiciaires ou à contester directement les pratiques douteuses de propriétaires et d'agents de location.

138. Les statistiques concernant les sans-abri pour 2013-2014 montrent une diminution du nombre de demandes de logement de la part de sans-abri en Écosse. Il y a eu 36 457 demandes en 2013-2014, soit 8 % de moins qu'en 2012-2013. Cette baisse a été attribuée à l'approche adoptée par les autorités locales à l'égard des options qui s'offrent en matière de prévention et de logement.

139. La proportion des demandes de sans-abri par groupe ethnique est demeurée inchangée depuis 2007-2008. En 2013-2014, 91,5 % des demandes ont été présentées par des Blancs, 1,5 % par des Noirs, des Écossais noirs ou des Britanniques noirs, 1,4 % par des Asiatiques, des Écossais asiatiques ou des Britanniques asiatiques et 2,6 % par d'autres groupes ethniques.

140. La moyenne nationale pour les demandes de sans-abri est de 69 requérants pour 10 000 habitants. La proportion la plus faible a été enregistrée pour la catégorie des Asiatiques, des Écossais asiatiques et des Britanniques asiatiques (37 pour 10 000 habitants), et la proportion la plus élevée provenant d'une catégorie connue, par la catégorie des Caribéens ou des Noirs (196 pour 10 000 habitants).

Irlande du Nord

141. En 2012, le Ministre du développement social a présenté une stratégie du logement pour l'Irlande du Nord et un plan d'action connexe. La stratégie est articulée autour de cinq grands thèmes et le Ministère s'est engagé, aux termes du thème 4 (encourager la revitalisation et soutenir les collectivités grâce au logement), à élaborer plus avant les propositions à l'appui du logement partagé. Ce faisant, le Ministère tablera sur le travail effectué au cours des dernières années pour que se réalisent les aspirations de nombreuses collectivités en faveur d'une transition vers une éthique partagée, y compris un plus grand nombre de logements partagés. Les propositions consistent entre autres à mettre à profit la réussite du programme pilote de voisinage en élaborant un programme communautaire pour encourager l'implantation de quartiers partagés partout en Irlande du Nord et à travailler en collaboration avec la Direction du logement d'Irlande du Nord à un projet pilote de liste d'attente au centre-ville de Belfast (qui vise à protéger le centre-ville en tant qu'espace partagé).

142. En outre, le 9 mai 2013, le Premier Ministre et le Premier Ministre adjoint pour l'Irlande du Nord ont annoncé une nouvelle stratégie, *Together: Building a United Community*, dans le but d'améliorer les relations communautaires et de bâtir une société unie et partagée. La stratégie sera gérée par le Cabinet du Premier Ministre et du Premier Ministre adjoint, mais fera néanmoins appel à la participation de tous les ministères. Les mesures que prendra le Ministère du développement social toucheront principalement la revitalisation urbaine (création de quatre villages urbains) et le logement.

143. La stratégie renferme les objectifs suivants en matière de logement:

- Créer 10 nouveaux quartiers partagés;
- Procéder à un examen approfondi du logement afin de faire des recommandations sur la façon d'améliorer les quartiers partagés.

144. Le Ministère a accompli des progrès vers la réalisation de ces objectifs et mis en œuvre des projets pilotes de développement de quartiers partagés à occupation et à usage mixtes. Les mesures prises ont pour but la création d'un plus grand nombre de quartiers

partagés afin d'augmenter les choix qui s'offrent à ceux qui souhaitent vivre dans un quartier mixte. Si ce but est atteint, les gens ayant des croyances religieuses ou des opinions politiques différentes ou n'appartenant pas au même groupe racial se mêleront davantage les uns aux autres, d'où la création de communautés et de quartiers où il fait bon vivre et où tous sont les bienvenus, peu importe la race, la couleur, les opinions religieuses ou politiques, l'âge, le sexe, l'invalidité ou l'orientation sexuelle.

Logement des gens du voyage

Angleterre

145. Le Gouvernement estime que les autorités locales sont les mieux placées pour évaluer les besoins de leurs communautés et que, de ce fait, c'est à elles qu'il revient de mettre des sites à la disposition des gens du voyage. Plutôt que d'imposer des objectifs fixés en haut lieu qui alimentent l'opposition à ce type d'installation, le Gouvernement fournit aux autorités locales des aides concrètes pour mettre en place d'autres sites d'accueil des gens du voyage dans leur région.

146. Le Gouvernement a aussi financé à hauteur de 50 000 £ un programme de formation de l'Agence pour l'amélioration et le développement de l'administration locale destiné à sensibiliser les élus locaux à leur rôle de premier plan en ce qui concerne la mise à disposition et l'aménagement de sites.

147. Le Gouvernement a pris note de la recommandation du Comité par laquelle il lui demandait de stopper son projet d'expulsion des gens du voyage du site d'accueil non autorisé de Dale Farm, dans le comté d'Essex³⁶. Le Gouvernement a fourni une réponse complète au Comité dans son rapport provisoire où il lui expliquait que le site faisait l'objet d'une procédure légale complète, incluant un examen des questions relatives aux droits de l'homme, et que le délai d'exécution de la décision d'expulsion avait été prorogé de deux ans afin de permettre aux occupants de trouver d'autres solutions de logement. Le Gouvernement procède deux fois l'an à un dénombrement des caravanes des gens du voyage qui lui fournit de l'information sur le nombre de caravanes installées sur des sites privés autorisés et des sites à vocation sociale loués et sur le nombre de caravanes installées sur des sites non autorisés³⁷.

148. En 2011-2015, le Gouvernement accordera un financement dans le cadre du Programme de construction de logements abordables afin d'aider les autorités locales (et d'autres prestataires de services agréés) à mettre en place de nouveaux campements pour les gens du voyage ou à réaménager des sites en concertation avec les communautés locales. Il est prévu que le Fonds pour l'achat de terrains destinés aux gens du voyage permettra de mettre en place ou de réaménager 1 000 campements d'ici mars 2015 au coût de 50 millions de livres. Les autorités locales bénéficient également d'aides dans le cadre du nouveau système de primes au logement afin de proposer de nouveaux logements, y compris des sites pour les gens du voyage.

Écosse

149. Le Gouvernement écossais estime qu'il vaut mieux que les décisions concernant les sites d'accueil des Tsiganes et des gens du voyage soient prises localement. Il a publié des lignes directrices pour aider les autorités locales à prendre des décisions au sujet des sites et il est en train de revoir ces lignes directrices tout en faisant avancer d'autres dossiers. Il a

³⁶ Observations finales, par. 28.

³⁷ <https://www.gov.uk/government/statistics/traveller-caravan-count-july-2014>.

mis sur pied un Groupe de travail national sur les sites des Tsiganes et des gens du voyage qui inclut des représentants des autorités locales, de la police et d'organismes qui entretiennent des liens étroits avec la communauté des Tsiganes et des gens du voyage. En ce qui concerne les sites, le Gouvernement écossais:

- A publié des lignes directrices révisées pour les évaluations des besoins et des demandes en matière de logement. Ces lignes directrices ont été renforcées pour ce qui est de la prestation de services spécialisés, ce qui devrait englober une évaluation des besoins actuels et futurs pour les sites/campements des Tsiganes et des gens du voyage;
- A renforcé les lignes directrices relatives aux stratégies de logement locales pour contribuer à faire en sorte que les besoins des Tsiganes et des gens du voyage en ce qui concerne tant la disponibilité de sites/campements que les services liés à la gestion des sites et au logement soient dûment pris en compte dans les stratégies de logement locales;
- Publiera des lignes directrices à l'intention des autorités locales quant au contrat de location de base recommandé pour ceux qui vivent sur les sites d'accueil des Tsiganes et des gens du voyage, y compris des renseignements sur leurs droits et leurs responsabilités, et publiera également des lignes directrices révisées à l'intention des autorités locales sur les normes de qualité auxquelles les sites d'accueil des Tsiganes et des gens du voyage devraient satisfaire;
- Reverta les lignes directrices actuelles sur la gestion des campements non autorisés;
- Examinera les meilleurs moyens pour les autorités locales de partager les pratiques exemplaires en vue d'obtenir des résultats positifs pour les Tsiganes et les gens du voyage et les communautés sédentaires vivant à proximité des sites d'accueil.

Pays de Galles

150. Le Gouvernement gallois a publié en décembre 2013 des lignes directrices révisées sur la gestion des campements non autorisés afin d'aider les autorités locales et les parties concernées à aborder la question des campements dans leur région. Le Gouvernement gallois a aussi financé l'aménagement du premier nouveau site d'accueil des Tsiganes et des gens du voyage administré localement au pays de Galles depuis 1997, qui a ouvert en avril 2014.

151. La loi sur le logement de 2014 (pays de Galles) impose une nouvelle obligation aux autorités locales, celle d'aménager de nouveaux sites d'accueil administrés localement pour les Tsiganes et les gens du voyage si le besoin s'en fait sentir. Cela inclut et les sites résidentiels permanents et les campements provisoires.

152. Les résidents des sites d'accueil des Tsiganes et des gens du voyage appartenant aux autorités locales jouissent aussi maintenant d'une plus grande sécurité d'occupation par suite de l'application à ces sites de la loi sur les maisons mobiles de 2013 (pays de Galles). Le Gouvernement gallois a consulté les résidents de tous les sites concernés durant le processus de consultation. Depuis 2011, il a versé chaque année au moins 1,5 million de livres sous la forme de subventions pour améliorer les conditions de vie des Tsiganes et des gens du voyage en appuyant des projets de réaménagement sur les sites des autorités locales. En 2013, il a versé la somme de 1,75 million de livres pour l'aménagement du premier nouveau site d'accueil des Tsiganes et des gens du voyage administré localement au pays de Galles depuis 1997. En 2015-2016, 3,5 millions de livres seront affectées à la mise en place ou au réaménagement de sites d'accueil.

Irlande du Nord

153. La Direction du logement d'Irlande du Nord est responsable des gens du voyage en Irlande du Nord et a mis sur pied un Forum consultatif sur les gens du voyage qui s'est réuni pour la première fois en octobre 2006 et la dernière fois en juin 2014 et qui sert de mécanisme de consultation sur les questions liées à la fourniture d'un logement aux membres de la communauté des gens du voyage. Figurent au nombre des représentants au forum le conseil municipal de Belfast, l'Association des administrations locales d'Irlande du Nord, le South Tyrone Empowerment Project, le Ministère de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique, la Commission des droits de l'homme d'Irlande du Nord, le Service de police d'Irlande du Nord, Bryson-An Munia Tober et le Ministère du développement social (Logement).

154. La campagne *Make the Call* de l'Agence de sécurité sociale fait l'objet d'une grande publicité et a reçu l'appui de nombreux partenaires. Elle s'adresse également aux Roms, aux Tsiganes et aux gens du voyage.

Santé

Angleterre

155. Bien que le Service national de santé (NHS) se veuille un service universel accessible à l'ensemble de la population du Royaume-Uni, il existe des inégalités de longue date quant à l'accès aux services, à la qualité des soins et aux résultats cliniques pour les patients. Promouvoir l'égalité raciale et réduire ces inégalités sont au cœur de la réforme des services de santé. Tous ont le droit de bénéficier de services de première qualité, peu importe qui ils sont, où ils habitent ou quel est leur état de santé. Le Gouvernement a mis en place un tout premier train de mesures contenant des obligations juridiques pour corriger les inégalités en matière de santé en Angleterre. Depuis avril 2013, le Secrétaire d'État à la santé est en effet tenu par la loi de prendre les moyens nécessaires pour réduire les inégalités entre les citoyens. Le Service national de santé et chaque clinique publique se doivent d'œuvrer à la réduction des inégalités d'accès aux services de santé et à l'amélioration des résultats positifs chez les patients.

156. En avril 2013, le Ministère de la santé a révisé ses objectifs d'égalité pour la période 2012 à 2016 et renforcé son processus d'assurance de l'égalité. La loi sur la santé et les services sociaux de 2012 a établi un tout premier ensemble d'obligations pour remédier aux inégalités en santé. Il est crucial que les mesures adoptées pour faire progresser l'égalité et éliminer la discrimination constituent le noyau des démarches gouvernementales pour s'assurer que l'élaboration des stratégies nationales et l'amélioration des résultats cliniques seront équitables.

157. Santé publique Angleterre pilote le train de mesures prises pour régler la question des inégalités en santé liées au traitement de la démence en Angleterre. Les efforts à cet égard sont soutenus par un partenariat composé d'un vaste éventail d'organismes gouvernementaux et indépendants. Il s'agit notamment de démontrer aux fournisseurs de services locaux et décideurs stratégiques la façon dont les différentes caractéristiques de l'égalité sont associées aux différents besoins, puis de diffuser des exemples de pratiques exemplaires.

158. Les Tsiganes et les gens du voyage ont un état de santé plus fragile et un taux plus élevé de symptômes auto-diagnostiqués de problèmes de santé que d'autres groupes. Le recensement de 2011 révèle que les Tsiganes et les gens du voyage d'ascendance irlandaise représentaient la plus faible proportion de tous les groupes ethniques à indiquer un état de santé comme étant «bon» ou «très bon», soit 70 % comparativement à 81 % pour l'ensemble de la population en Angleterre et au pays de Galles. Ils sont également

susceptibles de faire face à des obstacles pour se prévaloir de services de santé. L'organisme non gouvernemental *Friends, Families and Travellers* reçoit du gouvernement une aide financière répartie sur trois ans pour mener à terme un projet visant à influencer sur la création et la mise en œuvre d'un processus d'agrément qui permettra de réduire les inégalités dont sont victimes les Tsiganes et les gens du voyage dans le domaine de la santé. L'organisme remettra son rapport en 2015.

Irlande du Nord

159. L'article 75 de la loi sur l'Irlande du Nord de 1998 oblige les pouvoirs publics à :

- Tenir compte de la nécessité de promouvoir l'égalité des chances entre neuf groupes de défense des droits à l'égalité (y compris divers groupes raciaux);
- Avoir le souci de promouvoir les bonnes relations entre personnes ayant des croyances religieuses ou des opinions politiques différentes ou n'appartenant pas au même groupe racial.

Le Ministère de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique et ses organismes autonomes sont tous des pouvoirs publics désignés. Chaque organisme est doté d'un programme d'égalité approuvé par la Commission pour l'égalité d'Irlande du Nord, dans lequel il énonce comment il entend s'acquitter de ses obligations. Conformément aux programmes, les politiques sont évaluées en fonction de leur contribution à l'égalité, ce qui peut entraîner la prise de mesures d'atténuation ou un examen approfondi de leur impact sur l'égalité.

160. En Irlande du Nord, le Ministère de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique est conscient des obstacles à la santé et aux services sociaux auxquels sont susceptibles d'être confrontés les Noirs et les groupes ethniques minoritaires qui ne parlent pas couramment l'anglais. Afin d'atténuer ce problème, le Service d'interprétation des services de santé et des services sociaux d'Irlande du Nord a été créé en 2004. L'utilisation de ce service augmente annuellement, le nombre de demandes ayant grimpé de 1 850 en 2004-2005 à plus de 84 000 en 2013-2014. L'interprétation est maintenant offerte dans plus de 35 langues par un bassin de plus de 430 interprètes, tous agréés au niveau 4 du *Open College Network* d'Irlande du Nord (équivalent au niveau 3 du certificat national d'aptitude professionnelle) ou aux études en vue de l'atteindre.

161. Lorsque le Service n'est pas en mesure de donner suite à une demande, p. ex. si un interprète en particulier n'est pas libre dans un délai très court, il fait appel à un organisme régional de services aux entreprises tel que le *Big Word Telephone Interpreting Service*, qui peut être utilisé pour de brèves sessions ou si aucun interprète consécutif n'est disponible ou encore s'il est préférable de recourir à l'interprétation au téléphone.

162. La Fondation des soins de santé et des services sociaux de Belfast administre le Service d'interprétation des services de santé et des services sociaux d'Irlande du Nord et a facilité l'organisation de cours de perfectionnement professionnel pour les interprètes. L'objectif consiste à offrir aux interprètes la possibilité de se perfectionner et d'améliorer leur connaissance des spécialités en soins de santé et services sociaux ainsi que d'améliorer leur compétence en interprétation dans des domaines plus complexes. Des programmes de perfectionnement sont déjà offerts dans des domaines tels que la santé mentale, la violence conjugale, la locution et la langue, la façon de surmonter les expériences traumatisantes, le travail social et la maternité.

163. Dans le cadre de son programme *Working Well with Interpreters*, le Service d'interprétation veille à ce que les cours du module de formation d'omnipraticiens donnés à l'université Queens de Belfast contribuent à la sensibilisation des médecins à leurs responsabilités de trouver un interprète et aux avantages inhérents de recourir à des

interprètes professionnels et agréés lorsqu'ils soignent un malade qui ne maîtrise pas l'anglais comme langue première ou seconde.

164. En 2011, la Commission pour l'égalité d'Irlande du Nord, de concert avec des organismes des soins de santé et des services sociaux, a produit un guide intitulé *Race Equality in Health and Social Care* (un petit guide sur les pratiques exemplaires pour la prestation de services). Le guide traite des besoins en matière de communication, de régime alimentaire et de religion. Il met aussi l'accent sur l'inscription, la tenue des dossiers médicaux, les rendez-vous, les soins hospitaliers, la maternité et la garde d'enfants. Le Ministère de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique et ses organismes partenaires ont aussi publié un guide intitulé *Health and Social Care in Northern Ireland*. Le guide est disponible dans différentes langues et explique aux travailleurs migrants et aux groupes ethniques minoritaires les rudiments du système de santé et des services sociaux et comment s'en prévaloir. Il est en cours de révision et la nouvelle version sera prête en 2014-2015.

165. S'inscrire auprès d'un omnipraticien et obtenir une carte de santé sont des gestes importants à accomplir pour pouvoir avoir accès aux services de santé et aux services sociaux. Le formulaire d'inscription est disponible en seize langues, en ligne ou auprès des omnipraticiens. De plus, le Ministère de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique et ses organismes partenaires publient des documents sur la santé publique dans d'autres langues. Par exemple, l'Agence de la santé publique a produit un feuillet d'information dans diverses langues sur certains enjeux de la santé publique tels que l'hépatite B, le dépistage du cancer du côlon, une saine alimentation, l'immunisation et le vaccin contre le papillomavirus.

166. La communauté rom en Irlande du Nord habite principalement à Belfast, et un certain nombre de mesures ont été prises ciblant ses besoins en santé et en services sociaux. Celles-ci comprennent:

- Une clinique de santé familiale hebdomadaire avec infirmière visiteuse dans les locaux de l'Association communautaire des Roms roumains en Irlande du Nord qui offre des services d'interprétation;
- Une aide financière pour l'agent de liaison rom en santé et un employé de soutien (de la communauté rom) au centre Bryson Intercultural; un programme s'adressant aux femmes et aux enfants pour favoriser leur inscription auprès des omnipraticiens, assurer la liaison avec la grande famille des services de santé et des services sociaux, mieux faire connaître les services et améliorer l'assiduité;
- Une aide financière pour un travailleur social de la communauté noire et métisse en privilégiant la présence d'un membre de la communauté rom au sein de l'équipe de soutien à Bryson;
- Une aide financière pour un programme de soutien familial à Belfast Est pour les Roms hongrois et slovaques;
- Un soutien pour le programme d'employabilité des Roms roumains, à Médiation Irlande du Nord (frais de garde d'enfants);
- Un soutien à l'Association communautaire des Roms roumains en Irlande du Nord pour l'obtention de fonds destinés à des projets ciblant les jeunes Roms;
- Une aide financière pour des projets de l'Association communautaire des Roms roumains en Irlande du Nord ciblant les jeunes filles roms;
- Le financement direct de l'Association communautaire des Roms roumains en Irlande du Nord en vue d'identifier les familles roms et de souligner la Journée internationale des Roms et la Fête nationale de la Roumanie;

- Un soutien au renforcement des capacités de l'Association communautaire des Roms roumains en Irlande du Nord;
- Un partenariat avec le conseil municipal de Glasgow et la municipalité d'Arad (Roumanie) pour le partage des pratiques exemplaires en mettant l'accent sur les enfants.

167. Le Ministère de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique et le Ministère de la santé et des enfants de la République d'Irlande ont entrepris en septembre 2010 une étude sur la santé de tous les gens du voyage en Irlande. L'étude a examiné l'état de santé et les besoins de tous les gens du voyage vivant en Irlande (Nord et Sud). Ses conclusions ont permis d'élaborer un cadre de référence pour de futurs travaux.

168. Un rapport de suivi de la cohorte de naissances a été publié en septembre 2011, comme complément de l'étude sur la santé des gens du voyage. Il a été commandé en 2007 et a permis de recueillir des données pertinentes sur les mères des gens du voyage et leurs nourrissons qui serviront à l'élaboration de politiques générales.

169. L'Agence de la santé publique et le Conseil de la santé et des services sociaux ont établi un forum régional sur la santé et le mieux-être des gens du voyage en octobre 2010 en vue de donner suite aux priorités énoncées à l'issue de l'étude sur la santé des gens du voyage. Y ont pris part entre autres le Conseil de la santé et des services sociaux, des fondations locales de soins de santé et de services locaux, *Cooperation and Working Together*, le Conseil des patients et des clients ainsi que des organismes de soutien des gens du voyage.

170. Voici quelques exemples des mesures et priorités précises que l'on poursuivra dans le cadre du Plan d'action du forum en 2012-2013:

- La production d'un mémoire sur les renseignements en santé concernant l'état de la santé mentale des gens du voyage;
- L'investissement dans les programmes de promotion de la santé mentale auprès des gens du voyage;
- Le ciblage accru des gens du voyage dans le cadre de la stratégie actuelle de protection de la vie, de la Stratégie de prévention du suicide en Irlande du Nord (2012-2014) et des contrats de services communautaires globaux;
- Le ciblage accru des gens du voyage dans le cadre des plans thématiques d'amélioration de la santé globale;
- L'élaboration d'une stratégie et de plans d'actions ciblant spécifiquement les gens du voyage dans chaque région;
- La révision et l'amélioration des services de dépistage du cancer actuellement offerts aux gens du voyage;
- La promotion et le soutien d'un événement dans le cadre de la Semaine des gens du voyage – décembre 2012; un meilleur profil de l'engagement et du travail des hommes des gens du voyage par la promotion des travaux de recherche en cours.

171. Un plan d'action sur le thème de la santé et du mieux-être social a été mis au point pour 2013-2014. Il reflète les priorités et les buts de l'étude sur la santé des gens du voyage en vue de concrétiser l'atteinte de meilleurs résultats pour les gens du voyage. Ces priorités sont:

- Fourniture de logements convenables;
- Soutien de la petite enfance et amélioration des résultats scolaires;

- Compétences professionnelles;
- Réduction de la stigmatisation;
- Prestation de soins de santé et de services sociaux adaptés aux besoins des gens du voyage;
- Suivi, évaluation et recherche;
- Programmes ciblés;
- Suivi, évaluation et recherche;
- Collaboration et partenariat de travail.

172. Un plan d'action sur le thème de la santé et du mieux-être social a également été élaboré pour for 2014-2015. Les actions à mettre en œuvre s'articulent autour des éléments suivants:

- Fourniture de logements convenables;
- Soutien de la petite enfance et amélioration des résultats scolaires;
- Compétences professionnelles;
- Réduction de la stigmatisation;
- Prestation de soins de santé et de services sociaux adaptés aux besoins des gens du voyage;
- Suivi, évaluation et recherche;
- Programmes ciblés;
- Suivi, évaluation et recherche;
- Collaboration et partenariat de travail.

173. Le nouveau cadre de référence stratégique en matière de santé publique, *Making Life Better 2013–2023*, a été publié en juin 2014. Il prévoit une orientation stratégique des politiques générales et des actions à mettre en œuvre pour améliorer la santé et réduire les inégalités à ce niveau. Sa réalisation est tributaire d'un travail de partenariat entre le Gouvernement et les organismes des secteurs public, communautaire et bénévole.

174. Afin d'atteindre les objectifs d'amélioration de la santé et du mieux-être pour tous et de réduire les inégalités en santé, le cadre de référence préconise une approche globale faisant en sorte que l'on tienne compte de la nécessité d'une intervention plus soutenue auprès des personnes les plus défavorisées socialement et économiquement et dont la santé est déficiente. Cela nécessitera la prise de mesures pour améliorer les services universels ainsi que les services ciblant prioritairement les personnes qui en ont le plus besoin. Le cadre de référence énonce les mesures qu'il faut prendre à l'échelle gouvernementale sans toutefois répertorier toutes les étapes qui permettront d'identifier et d'aider les personnes visées. Les décisions à cet égard doivent être prises au niveau de la prestation des services et incluent le ciblage des ressources pour répondre aux besoins les plus urgents dans le but de réduire les inégalités en santé.

175. Le cadre de référence reconnaît l'existence de groupes de la population vivant dans des conditions susceptibles d'engendrer des problèmes de santé, et que les groupes ayant besoin d'un soutien ciblé varieront suivant les problèmes à résoudre. Les gens du voyage font partie des groupes de population qui sont confrontés à des difficultés particulières sur le plan de la santé et du mieux-être, notamment leur vulnérabilité à certaines maladies et à des problèmes d'ordre plus général tels que l'exclusion sociale. En ce qui concerne la promotion de saines habitudes de vie, le cadre de référence précise que les programmes et

services régionaux et locaux devraient être accessibles et cibler des besoins et facteurs de risque précis, notamment les personnes faisant partie de groupes vulnérables.

176. La Fondation des soins de santé de Belfast s'emploie à faciliter l'accès aux soins de santé pour les nouveaux arrivants en Irlande du Nord. Financé par l'Agence de la santé publique, le Service de dépistage de la tuberculose a créé le Service pour les nouveaux arrivants en Irlande du Nord. Administré par des infirmières, ce service vise à permettre aux nouveaux arrivants de se prévaloir des soins de santé; il s'adresse notamment aux nouveaux immigrants, demandeurs d'asile, réfugiés et clients qui ne peuvent pas s'inscrire auprès d'un omnipraticien. Le service continuera d'offrir le test de Mantoux et d'administrer le vaccin BCG aux enfants et aux nourrissons identifiés dans le programme de dépistage des personnes «à risque».

177. La Fondation exploite une clinique sans rendez-vous pour les demandeurs d'asile s'adressant aux services à guichet unique de Bryson. Le coordonnateur des soins de santé travaille avec les sans-abri et a réussi à convaincre 98 % des clients du service à s'inscrire auprès de médecins de famille, ainsi qu'à mettre sur pied un série de cliniques holistiques administrées par des infirmières dans tout Belfast, cliniques qui dressent des bilans de santé, administrent des vaccins et établissent des plans de santé pour aider les patients ayant reçu leur congé de l'hôpital.

178. Le suivi ethnique par les fournisseurs d'aspects clés des services qu'ils offrent est indispensable pour réaliser l'égalité raciale. Se doter de politiques de promotion de l'égalité raciale sans les assortir d'un suivi ethnique a été comparé à viser une bonne gestion financière sans tenir de registres financiers, et ce suivi est préconisé dans la Consultation sur la stratégie pour l'égalité raciale 2014-2024.

179. Le Conseil de la santé et des services sociaux a piloté un projet en vue d'améliorer le suivi ethnique assuré par certains des principaux systèmes de santé et de services sociaux. Un guide de travail produit pour appuyer cette initiative a été publié et sera utilisé par les autres systèmes de santé et de services sociaux qui intégreront le suivi ethnique.

180. Le premier système à mettre en œuvre le suivi ethnique passera en mode opérationnel par étape au cours des années 2013 à 2015 sous réserve de l'exécution satisfaisante des modifications devant y être apportées, de la formation du personnel et de la publication de dépliants de renseignements. Au bout d'une période de 12 à 18 mois de fonctionnement, le système fera l'objet d'une évaluation visant à en déterminer l'efficacité.

Pays de Galles

181. La recherche et les faits avérés indiquent que les Tsiganes et les gens du voyage souffrent démesurément comparativement au reste de la population en général pour ce qui est de leur état de santé et de l'accès aux soins de santé. Afin de redresser la situation, le Gouvernement gallois a lancé une consultation publique intitulée *Travelling to Better Health* dans le cadre de laquelle il a aussi publié un guide à l'intention des praticiens de la santé sur la façon de travailler efficacement auprès des Tsiganes et des gens du voyage. Il a reçu 27 réponses qu'il s'emploie actuellement à analyser en vue de les inclure dans la version finale d'un rapport qui sera publié au printemps 2015³⁸.

182. Le guide comporte trois grandes sections: des conseils pour accroître la sensibilisation culturelle des praticiens; des conseils sur les moyens à prendre pour favoriser une participation plus importante au mieux-être personnel et aux services de santé; une analyse sommaire des résultats de la recherche et des faits avérés.

³⁸ <http://wales.gov.uk/consultations/healthsocialcare/travelling/?lang=en>.

183. Les nouvelles normes sur la santé et les sans-abri ont été publiées en 2013. Elles visent à faire en sorte que les sans-abri et les personnes vulnérables, dont les Tsiganes et les gens du voyage, puissent avoir accès aux soins primaires et aux services de lutte contre l'abus de substances. Un rapport faisant état des progrès de leur mise en œuvre sera présenté aux ministres au printemps 2015.

Santé mentale

Angleterre

184. Le Gouvernement est en train d'investir plus de 400 millions de livres au cours de la période de revue des dépenses afin de choisir parmi les différentes thérapies psychologiques offertes lesquelles offrir aux personnes qui en ont besoin à l'échelle de l'Angleterre. Nous investissons également dans l'amélioration des services ciblant les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les soignants, les personnes des groupes ethniques noirs et métis, les personnes vivant avec une maladie chronique et celles atteintes de troubles mentaux graves.

185. Le rapport de 2012-2013 de la Commission sur la qualité des soins concernant la loi sur la santé mentale³⁹ reconnaît que les résultats de l'analyse de l'ensemble des données minimums en santé mentale confirment que les personnes de tous les groupes ethniques noirs et minoritaires sont surreprésentées comme clientèle de soins de santé mentale en milieu hospitalier. Les raisons en sont complexes. Les études indiquent que le taux d'hospitalisation reflète le besoin des patients au moment de leur hospitalisation. Nous savons que les taux de psychose, par exemple, sont plus élevés chez certaines communautés noires et métisses et que celles-ci sont moins susceptibles jusqu'à maintenant de se prévaloir des thérapies psychologiques. Elles sont aussi plus susceptibles de recourir aux services de santé mentale en cas de crise. Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour connaître les causes des taux plus élevés de troubles de santé mentale chez certaines communautés et savoir dans quelles circonstances celles-ci font appel aux services d'intervention précoces.

186. Le Ministère de la santé n'a aucune preuve que les patients noirs et métis sont plus susceptibles que d'autres patients hospitalisés d'être contraints lorsque l'on tient compte de l'âge, du sexe et d'autres critères. Mais leur surreprésentation et la probabilité accrue d'être hospitalisés par la police ou le système de justice pénale pour recevoir des soins de santé mentale signifient que la contrainte pose un problème particulier pour les groupes ethniques noirs et métis.

187. Le Ministère de la santé et Santé publique Angleterre s'interrogent sur le meilleur moyen de financer et d'appuyer les campagnes de réduction de la stigmatisation des troubles de santé mentale et de la discrimination contre les personnes qui en souffrent post-2015, lorsque prendra fin le financement actuel de la campagne *Time to Change*. Réduire la stigmatisation et la discrimination demeure un élément important des priorités gouvernementales en matière de santé mentale. Notre plan d'action à cet égard, *Closing the Gap*⁴⁰, énonce 25 priorités pour apporter les changements indispensables dans le domaine de la santé mentale, notamment combattre les inégalités d'accès aux services de santé mentale.

³⁹ <http://www.cqc.org.uk/content/mental-health-act-annual-report-201213>.

⁴⁰ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/281250/Closing_the_gap_V2_-_17_Feb_2014.pdf.

188. Nous travaillons avec la Fondation pour l'égalité raciale et d'autres intervenants en vue d'essayer de comprendre les inégalités d'accès aux autres services. Le Service national de santé travaille également avec les dirigeants des communautés noires et métisses afin d'encourager un plus grand nombre de personnes à se prévaloir des thérapies psychologiques.

189. Le Groupe de travail ministériel sur l'égalité en santé mentale appuie le volet sur l'égalité en santé mentale du programme de mise en œuvre de la Stratégie sur la santé mentale. Cet appui contribuera à faire en sorte que les questions d'égalité seront prises en compte dans la stratégie de mise en œuvre.

Pays de Galles

190. *Together for Mental Health*, notre stratégie décennale pour améliorer la santé mentale et le mieux-être au pays de Galles, reconnaît l'attention qu'il faudrait accorder à la discrimination fondée sur l'ascendance ethnique. Cette perspective est prise en compte dans la stratégie et le plan de mise en œuvre et fait en sorte que les services tiennent pleinement compte de l'ascendance ethnique et d'autres caractéristiques. Le Gouvernement gallois fournit actuellement une aide financière à deux organismes qui œuvrent auprès des Noirs et des groupes ethniques minoritaires aux prises avec des troubles de santé mentale, et qui déploient des efforts pour accroître la sensibilisation aux difficultés particulières auxquelles ces personnes sont confrontées.

191. Le Gouvernement gallois s'est engagé à constituer un ensemble de données nationales sur la santé mentale, ensemble qui normalisera la collecte des données sur l'utilisateur individuel des services et inclura la mesure des résultats dans une perspective holistique. Au cours de la première phase, on recueillera des données sur l'ethnicité de tous les patients recevant des soins psychiatriques en milieu hospitalier du Service national de santé. Nous continuons d'élaborer cet aspect de l'ensemble de données. Le travail a été mené à l'échelle du pays de Galles dans différents milieux et auprès de personnes de tous les âges. *Time to Change Wales* a entrepris de nombreuses activités ciblant les communautés noires et métisses en vue d'accroître la sensibilisation à la campagne et de comprendre les difficultés et les défis associés à la divulgation de troubles de santé mentale, de stigmatismes et d'incidents de discrimination. La campagne a fait appel à un vaste éventail de groupes représentant les communautés noires et métisses pour organiser des activités de sensibilisation et encourager leurs membres et clients respectifs à parler de leurs expériences des stigmatismes reliés à la santé mentale. Les parties prenantes ont aussi assisté à des événements culturels organisés ou dirigés par des groupes communautaires noirs et métis afin de mieux comprendre la façon dont la stigmatisation et la discrimination touchent les différentes communautés.

Éducation

192. Le Gouvernement note les recommandations du Comité concernant l'éducation et qui l'enjoignent notamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer totalement l'intimidation raciste et d'intensifier ses efforts pour prévenir l'exclusion des élèves noirs et établir un plan détaillé en vue de remédier aux mauvais résultats scolaires des groupes reconnus comme étant les plus touchés⁴¹. Les mesures mises en place pour résoudre ces questions importantes sont décrites ci-dessous.

⁴¹ Observations finales, par. 23-24.

Angleterre

193. La solution du Gouvernement consiste à éviter de traiter les personnes comme des groupes ou des «volets d'égalité» jouissant d'un traitement particulier. Nous avons donc établi des cadres de référence qui contribuent à assurer le traitement équitable de tous les élèves et l'égalité d'accès aux possibilités. Il s'agit notamment de mesures en vue d'améliorer l'alphabétisation, l'acquisition des notions de calcul de base ainsi que la qualité de l'enseignement; de moderniser le programme des besoins éducatifs spéciaux afin de cerner le plus tôt possible les besoins des enfants et de cibler les ressources (quelque 2,5 milliards de livres par année à l'heure actuelle) en octroyant une prime par élève afin de rompre le lien entre la situation socioéconomique et la réussite scolaire. Le programme favorise de manière disproportionnée les élèves des communautés noires et des minorités ethniques.

194. La prime par élève vise à améliorer les résultats scolaires des élèves défavorisés et, partant, leur mobilité sociale à long terme, ainsi qu'à rompre le cercle vicieux de la pauvreté de génération en génération. Elle est octroyée pour chaque élève défavorisé inscrit dans une école de l'État.

195. Les élèves défavorisés sont ceux ayant actuellement droit aux repas gratuits ou y ayant eu droit à un moment donné au cours des six dernières années; ayant été à la charge de l'autorité locale pendant au moins une journée; ne relevant plus de la tutelle publique par suite de leur adoption ou d'une ordonnance relative à la tutelle, à la résidence ou aux dispositions spéciales touchant l'enfant. L'ethnicité n'est pas prise en compte.

196. En 2012-2013, à la fin du niveau charnière 4, 78,8 % des gens du voyage d'ascendance irlandaise, 65,2 % des élèves tsiganes ou roms, 45 % des élèves afro-caribéens, 44,4 % des élèves pakistanais et 23,4 % des élèves britanniques blancs avaient droit à la prime par élève. Cette prime, en sus des fonds habituels versés aux écoles, vise à rehausser le taux de réussite scolaire des enfants de familles à faible revenu, quelle que soit leur ascendance ou à améliorer les résultats scolaires actuels. Un des critères d'octroi de la prime est le nombre d'élèves ayant eu droit aux repas scolaires gratuits au cours des six dernières années.

197. De nombreux élèves noirs et des groupes ethniques minoritaires en Angleterre obtiennent de bons résultats à l'école. En 2014, à la fin de l'école primaire (niveau charnière 2), les groupes d'élèves d'origine chinoise (88 %), indienne (86 %), irlandaise (84 %) et bangladaise (81 %) ont eu un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale (79 %) pour ce qui est d'atteindre ou de dépasser le niveau escompté (4) en lecture, écriture et mathématiques. Au niveau charnière 4, les groupes d'élèves d'origine chinoise (74,4 %), indienne (72,9 %), irlandaise (65,9 %), bangladaise (61,3 %) et noire africaine (56,8 %) ont réussi cinq des cours menant au certificat d'école secondaire (GCSE) en obtenant des notes allant de A* à C, y compris en anglais et en mathématiques. Ces groupes d'élèves ont obtenu une note supérieure à la moyenne nationale de 56,6 % pour l'ensemble des élèves.

198. En tant que groupe, les élèves afro-caribéens et pakistanais ont moins bien réussi que la moyenne nationale aux deux niveaux charnières 2 et 4, bien qu'ils aient fait plus de progrès que d'autres élèves ces dernières années. En 2014, 73 % des élèves afro-caribéens et 75 % des élèves pakistanais ont atteint ou dépassé le niveau escompté en lecture, écriture et mathématiques comparativement à la moyenne nationale de 79 %. Au niveau charnière 4, 47 % des élèves afro-caribéens et 51,4 % des élèves pakistanais ont obtenu leur certificat d'école secondaire GCSE tandis que la moyenne nationale était de 56,6 %.

199. Les élèves tsiganes ou roms ainsi que les élèves des gens du voyage irlandais forment le groupe ethnique ayant le moins bien réussi. En 2014, 29 % des premiers et 38 % des seconds ont atteint ou dépassé le niveau escompté en lecture, écriture et mathématiques, comparativement à la moyenne nationale de 79 %. Au niveau charnière 4, 8,2 % des élèves

tsiganes ou roms et 14 % des élèves des gens du voyage irlandais ont obtenu leur GCSE, comparativement à la moyenne nationale de 56,6 %. Il y a lieu de souligner cependant qu'il faudrait interpréter sous réserve les résultats scolaires des élèves tsiganes ou roms et de ceux des gens du voyage irlandais cités dans le rapport en raison du très petit nombre.

200. Le Gouvernement souhaite ardemment que chaque enfant, quels que soient ses antécédents ou sa situation, ait la possibilité de bien réussir à l'école. Il est conscient des disparités qui existent entre les différents groupes d'élèves, notamment en ce qui concerne les groupes défavorisés, l'ethnie et le sexe. Ces différences reflètent un éventail de facteurs complexes et intimement liés, y compris sans s'y limiter les facteurs socioéconomiques, culturels, linguistiques, géographiques et intergénérationnels. Le Gouvernement croit qu'une administration scolaire s'étayant sur des critères de responsabilisation rigoureux constitue le meilleur moyen d'améliorer les résultats scolaires et de résoudre le problème des piètres résultats de certains groupes d'élèves.

201. L'impact de l'éducation préscolaire sur le développement des enfants et leurs perspectives d'avenir a été clairement démontré. En septembre 2010, le Gouvernement a porté à 570 heures par année le financement de l'éducation de la petite enfance pour tous les enfants de 3 et 4 ans. Les enfants des familles défavorisées sont moins susceptibles que leurs pairs d'avoir accès à l'éducation préscolaire. Améliorer leurs perspectives d'avenir est l'objectif premier du programme d'apprentissage préscolaire du Gouvernement. Depuis septembre 2013, environ 20 % de tous les enfants âgés de deux ans (particulièrement ceux des familles répondant aux critères d'admissibilité aux repas scolaires gratuits) ont droit à une place subventionnée dans le cadre du programme d'éducation de la petite enfance. En septembre 2014, le programme, devenu accessible aux familles de travailleurs à faible revenu, a permis de rejoindre quelque 40 % des enfants de deux ans. Pour appuyer ce programme, le Gouvernement a versé 755 millions de livres aux autorités locales en 2014-2015.

202. Dès octobre 2014, les autorités locales ont indiqué qu'environ 150 000 enfants de deux ans avaient déjà accès à une place. Le Gouvernement continue de travailler avec ces autorités pour que les parents de tous les enfants admissibles soient informés de leur admissibilité et encouragés à se prévaloir de la place qui leur est réservée.

203. À compter d'avril 2015, le Gouvernement dégagera 50 millions de livres pour financer un programme d'éducation de la petite enfance afin d'aider les enfants défavorisés de 3 et 4 ans à combler l'écart qui les sépare du taux de réussite de leurs pairs mieux nantis. Les fournisseurs de services à la petite enfance auront la souplesse nécessaire pour consacrer ces fonds additionnels aux stratégies qu'ils estiment les plus efficaces pour améliorer la qualité d'éducation de la petite enfance chez les enfants défavorisés.

204. La démarche du Gouvernement en vue de lutter contre l'intimidation s'appuie désormais sur un cadre juridique remanié, qui donne aux enseignants une plus grande marge de manœuvre pour s'attaquer à l'intimidation, et à l'Office des normes en éducation (*Office for Standards in Education (Ofsted)*) le mandat clair de responsabilisation des écoles.

205. Le Gouvernement a confié à l'Office des normes en éducation le pouvoir d'exiger que les écoles lui fassent rapport du degré de succès des mesures de lutte contre les troubles comportementaux et l'intimidation. Depuis 2012, les inspecteurs doivent tenir compte du droit des élèves à l'absence d'intimidation, de harcèlement et de discrimination. Ils examinent les types, taux et modèles d'intimidation ainsi que l'efficacité des dispositions mises en place dans les écoles pour contrecarrer les propos méprisants et discriminatoires et s'y attaquer; ils tiennent aussi compte du point de vue des élèves (différents groupes), de leurs expériences et du comportement de leurs pairs à leur endroit.

206. Au cours de la période 2013-2015, le Gouvernement versera quatre millions de livres à quatre organismes de lutte contre l'intimidation au moyen de récompenses aux termes d'une initiative du secteur bénévole et communautaire.

207. Conformément à son obligation d'assurer l'égalité en tant qu'organisme public, à son plan stratégique et à ses valeurs, l'Office des normes en éducation se doit de promouvoir l'égalité au moyen d'inspections scolaires et de la réglementation des fournisseurs de services d'éducation préscolaire et de services de garde. La promotion de l'égalité des chances pour tous les élèves constitue le fondement de l'inspection scolaire et d'autres cadres réglementaires. Le programme d'inspection scolaire dans son ensemble examine la façon dont les écoles répondent aux divers besoins et promeuvent l'égalité en mettant l'accent sur la manière dont elles:

- Acquièrent et maintiennent l'excellence de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation pour tous les élèves;
- Réduisent les écarts de réussite entre les différents groupes et les normes nationales;
- Veillent à ce que les élèves ne soient pas victimes d'intimidation ou de tout autre type de harcèlement fondé sur les préjugés;
- Règlent les problèmes de comportements et de perturbations inacceptables pour l'enseignement;
- Créent une communauté scolaire plus cohésive favorisant l'épanouissement de tous les élèves.

208. Une évaluation de l'efficacité des mesures de promotion de l'égalité permettra aux inspecteurs de tirer les conclusions qui s'imposent. L'épanouissement spirituel, moral, social et culturel des élèves constitue un élément clé de l'inspection et du rapport qui en découle. Si l'inspection soulève des inquiétudes quant à la stratégie scolaire de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre la discrimination, à ce moment-là les inspecteurs peuvent décider de revoir cette stratégie afin de déterminer si elle est suffisamment rigoureuse et, dans l'affirmative, si elle a été bien appliquée. Cette inspection de l'éducation spirituelle, morale, sociale et culturelle comprend également une évaluation permettant de déterminer dans quelle mesure la stratégie scolaire promeut les valeurs britanniques fondamentales que sont la démocratie, la primauté du droit, la liberté individuelle de même que le respect mutuel et la tolérance envers les personnes d'autres confessions religieuses ou les non-pratiquants.

209. Les cadres supérieurs et les administrateurs devraient s'informer du degré relatif de réussite et des progrès des différents groupes d'élèves, surveiller leurs résultats et d'autres données pertinentes pour l'amélioration des résultats. Par exemple, l'école devrait connaître les déséquilibres entre les genres chez les groupes possédant des «capacités supérieures». On s'attend à ce que les écoles suivent et analysent les données recueillies sur les progrès des élèves, par exemple, combien d'entre eux poursuivent leurs études ou leur formation ou entrent sur le marché du travail, et à ce qu'elles puissent déterminer si un groupe particulier d'élèves est confronté à des obstacles afin de pouvoir évaluer le programme d'étude et les matières choisies par les élèves.

210. Les questions qui sous-tendent les disparités recensées dans le taux d'échec scolaire des différents groupes d'élèves, notamment les élèves tsiganes, roms, afro-caribéens ainsi que des gens du voyage, sont complexes, connues depuis longtemps et souvent indissociables de celles qui débouchent sur d'autres inégalités en éducation, y compris la réussite scolaire.

211. Le recours aux exclusions définitives ou provisoires a considérablement diminué ces dernières années et se trouve actuellement au niveau le plus bas jamais enregistré. Après

une légère augmentation enregistrée en 2011-2012, le nombre d'exclusions définitives a de nouveau chuté en 2012-2013, passant de 5 170 en 2011-2012 à 4 630. Cela représente 0,06 % de la population scolaire. Les élèves appartenant aux groupes ethniques d'ascendance «tsigane ou rom» et des «gens du voyage d'ascendance irlandaise» connaissent le plus haut taux d'exclusions définitives (0,26 %⁴² et 0,35 % respectivement de la population scolaire pertinente). Le taux d'exclusions définitives des gens du voyage irlandais a augmenté légèrement, passant de 0,28 % en 2011-2012 à 0,35 % en 2012-2013, ce qui représente néanmoins une diminution de 0,18 point de pourcentage depuis 2007-2008 alors que le taux était de 0,53 %. Les tendances à long terme du nombre d'exclusions des gens du voyage irlandaise sont légèrement erratiques. Cela s'explique en partie par le très petit bassin de population. Ces chiffres devraient donc être utilisés avec circonspection.

212. Les taux d'exclusions définitives des élèves noirs des Caraïbes et des élèves métis des Caraïbes étaient de 0,22 % et de 0,19 %, respectivement. Ils représentent une réduction par rapport à 2011-2012 et sont inférieurs de 0,14 et de 0,13 point de pourcentage respectivement par rapport aux taux de 2007-2008.

213. En vertu de la loi sur l'égalité, il est interdit aux écoles de faire de la discrimination contre un élève en le traitant moins favorablement pour des motifs de race, et elles doivent également tenir dûment compte de la nécessité d'éliminer la discrimination, de stimuler l'égalité des chances et de promouvoir les bonnes relations entre les enfants. Le Gouvernement a publié un guide d'application facultative pour aider les écoles à comprendre la façon dont elles sont touchées par la loi sur l'égalité et à s'acquitter de leurs obligations aux termes de la loi⁴³.

214. La directive officielle sur les exclusions publiée par le Ministère de l'éducation insiste sur le fait que toute exclusion doit se faire conformément à la loi, être raisonnable et juste; sur l'importance pour les écoles d'assumer leurs responsabilités découlant de la loi sur l'égalité; sur la valeur d'une intervention précoce pour régler les problèmes comportementaux avant qu'ils ne s'aggravent au point où l'exclusion devient nécessaire. Le Gouvernement a également reformulé les modalités des inspections scolaires de manière à faire une plus large place à l'évaluation du comportement dans les écoles, y compris le recours aux exclusions et les écarts dans les taux d'exclusion des différents groupes d'élèves.

215. Le Gouvernement entreprend un vaste programme de réformes afin de rehausser la qualité des formules de remplacement en cas d'exclusion. En éducation, la politique du Gouvernement consiste à éviter de traiter les personnes en tant que groupes ou «volets d'égalité» bénéficiant d'un traitement particulier.

216. Dans le domaine de l'éducation, le Comité note que le taux d'exclusion des élèves afro-caribéens diminue, mais qu'il demeure démesurément élevé. Les élèves des Caraïbes (noirs et métis blancs-noirs) étaient trois fois plus susceptibles d'être exclus définitivement que chez la population scolaire dans son ensemble.

Écosse

217. Dans son rapport sur les questions d'égalité et d'intégration, le Gouvernement écossais a énoncé des objectifs précis en matière d'égalité dans le domaine de

⁴² Les données sur les renvois reliés à l'ethnicité n'incluent pas les élèves qui ne sont pas en âge de scolarité obligatoire et ne sont pas, par conséquent, directement comparables à l'ensemble des données sur les renvois.

⁴³ <https://www.gov.uk/government/publications/equality-act-2010-advice-for-schools>.

l'enseignement, objectifs qui ciblent particulièrement les personnes handicapées, les Tsiganes, les gens du voyage, le genre et l'intimidation.

218. Environ 10 % des élèves fréquentant les écoles écossaises sont issus de minorités ethniques (dont les Blancs de l'extérieur du Royaume-Uni), ce qui signifie que les fluctuations annuelles de ce nombre sont susceptibles d'influer de façon déterminante sur les données statistiques, d'où la nécessité de faire preuve de prudence avant de tirer des conclusions.

219. Le programme d'excellence vise à mettre en place les conditions adéquates qui permettront aux jeunes de s'épanouir en tant que citoyens du monde informés et responsables possédant une connaissance de l'Écosse et de sa place dans le monde ainsi qu'une compréhension des différentes croyances et cultures. Il traite de l'exercice des droits et responsabilités communautaires aux échelons local, national et international, ce qui comprend le processus de prise de décisions éclairées et la capacité d'agir de manière réfléchie et responsable aux échelons local et international.

220. Le programme d'excellence se veut également souple afin de permettre aux enseignants, écoles et autorités locales de recenser les solutions qui leur conviennent et de les mettre en œuvre en faisant preuve de créativité. Dans ce contexte, il ne serait pas approprié que le Gouvernement écossais impose un programme quelconque pour régler un problème spécifique.

221. La loi sur l'éducation de 2004 (soutien additionnel à l'apprentissage) (Écosse), telle qu'elle a été modifiée, établit le cadre juridique du système qui définit et fournit le soutien additionnel dont ont besoin les enfants et les jeunes confrontés à des obstacles à l'apprentissage, y compris les enfants tsiganes et des gens du voyage. La loi vise à ce que tous les enfants et les jeunes reçoivent le soutien nécessaire pour pouvoir participer pleinement à la société. Elle préconise le travail de concertation chez les personnes chargées de les appuyer, et énonce les droits des parents.

222. Le Gouvernement écossais continuera d'appuyer le travail du programme d'éducation ciblant les gens du voyage (*Scottish Traveller Education Programme*), lequel veille à la promotion et à l'essor des modèles pédagogiques inclusifs s'adressant aux Tsiganes itinérants ou établis et aux autres gens du voyage.

223. En 2005, l'Inspection des établissements scolaires de Sa Majesté (*Her Majesty's Inspectorate in Education*) a publié un guide s'appuyant sur les conclusions énoncées dans un rapport produit à l'issue d'un exercice d'auto-évaluation concernant les mesures à prendre pour répondre aux besoins des Tsiganes et des gens du voyage. Les écoles peuvent s'en servir pour évaluer la qualité des solutions qu'elles envisagent pour assurer l'inclusion et l'égalité des Tsiganes et des gens du voyage; le guide donne également des exemples de pratiques exemplaires.

224. Le Gouvernement écossais a clairement indiqué que l'intimidation sous toutes ses formes est inacceptable, peu importe les motifs, et qu'il faut la combattre dès qu'elle se manifeste. Il est possible de contrecarrer le racisme à tous les niveaux du programme scolaire, par exemple dans les cours d'art, de mieux-être, d'anglais, de religion et d'études sociales. Nous continuons d'appuyer le service national de lutte contre l'intimidation, *Respectme* (respectez-moi), qui œuvre avec les écoles, les autorités et les communautés en vue de prévenir et de contrecarrer efficacement l'intimidation. Le service fournit des conseils, des renseignements et de la formation aux personnes qui sont à la recherche des meilleurs moyens pour prévenir et combattre l'intimidation sous toutes ses formes et qui sont directement en contact avec les enfants et les jeunes. Il vise à sensibiliser davantage les parties prenantes aux différents types d'intimidation, y compris l'intimidation fondée sur les préjugés.

225. Le Ministère de l'éducation de l'Écosse est l'agence exécutive écossaise chargée du développement national et de l'amélioration du système d'éducation, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Les mesures mises en place sont axées sur l'égalité et la diversité et renvoient à un document publié récemment sur les pratiques exemplaires. Le Ministère a aussi mis en relief des aspects de l'égalité et de la diversité lors d'un événement organisé en marge des Jeux du Commonwealth tenus à Glasgow en 2014.

226. Le guide publié en 2011 vise à faire en sorte que tous les enfants et les jeunes soient inclus et restent engagés et actifs dans leur éducation, ainsi qu'à améliorer les résultats de ceux qui sont le plus à risque d'être exclus. Il incombe à l'autorité locale d'élaborer et de mettre en place des politiques et procédés sur les exclusions. Le Gouvernement écossais finance également le Réseau d'inclusion des élèves (*Pupil Inclusion Network*) afin de promouvoir les pratiques exemplaires auprès d'un large éventail d'autorités locales et de partenaires indépendants qui œuvrent en dehors du cadre scolaire auprès des jeunes à risque d'abandonner leurs études.

Pays de Galles

227. Les élèves d'ascendance chinoise, ou chinois-britanniques, obtiennent systématiquement de meilleurs résultats au certificat général de l'enseignement secondaire (GCSE) avec une note allant de A* à C en anglais ou en gallois, langue première, et en mathématiques pour une moyenne de 77,8 % à l'âge de 16 ans par rapport à la moyenne nationale de 51,7 % (au cours de la période 2011-2013).

228. Par ailleurs, certains groupes ethniques minoritaires n'obtiennent pas les résultats escomptés. Les pires résultats sont ceux des enfants tsiganes ou roms; au cours de la période 2011-2013, seulement 12,3 % d'entre eux ont atteint le niveau requis à l'âge de 16 ans.

229. Vu le petit bassin de population que comptent de nombreux groupes ethniques minoritaires au pays de Galles, dégager les tendances dans les données risque d'être plus problématique. En règle générale, toutefois, l'écart se rétrécit chez certains de ces groupes dont les résultats continuent de s'améliorer.

230. Le programme de bourses pour la réussite des minorités ethniques (*Minority Ethnic Achievement Grant*) vient épauler les services pour l'accomplissement des minorités ethniques (*Ethnic Minority Achievement Services*) dont le rôle consiste à favoriser chez les élèves l'apprentissage de l'anglais ou du gallois, et à s'attaquer à la sous-performance scolaire liée à l'ethnicité. Les enfants admissibles incluent les demandeurs d'asile, les réfugiés et les enfants des travailleurs migrants. Les autorités peuvent également demander une aide financière pour subventionner l'éducation des enfants tsiganes et des gens du voyage ainsi que pour améliorer le taux de fréquentation scolaire et de passage au secondaire.

231. Ces deux programmes de financement visent les enfants âgés de trois à dix-huit ans; en raison d'un besoin double, les enfants roms européens sont admissibles aux deux subventions. Plus d'enfants tsiganes, roms et des gens du voyage que jamais vont à l'école au pays de Galles. Selon les autorités locales, 2 447 de ces enfants sont inscrits à l'école, une augmentation de 600 élèves depuis cinq ans.

232. La plus grande incidence du programme de bourses pour la réussite des minorités ethniques est sa contribution à l'apprentissage de l'anglais comme langue additionnelle qu'il faut aux élèves pour suivre le curriculum. Les statistiques de 2013 sur les résultats obtenus par les enfants devant apprendre l'anglais comme langue additionnelle indiquent qu'un pourcentage plus élevé de ceux ayant obtenu la note «maîtrise» ou «parle couramment» l'anglais atteignent le niveau 2, y compris un GCSE avec une note allant de A* à C en anglais ou en gallois, langue première, et en mathématiques, que leurs pairs

n'ayant pas eu besoin d'apprendre l'anglais comme langue seconde (63,9 %, 64 % et 53,9 % respectivement).

233. Le Gouvernement gallois juge d'importance cruciale que le système d'éducation du pays de Galles donne à tous les apprenants la chance de se réaliser pleinement. D'où la publication du guide *Unité et diversité*, qui vise à encourager les écoles à reconnaître et à célébrer la diversité afin que tous les apprenants se sentent inclus et habilités.

234. En mars 2013, le Gouvernement gallois a tenu deux grandes conférences sur le thème de la cohésion communautaire arcbutée par la culture et la préservation du système d'éducation. En mars 2014, «plus de 140 délégués» ont participé à un important congrès national sur les réalisations des minorités ethniques. En septembre 2012, un autre congrès national avait mis l'accent sur les moyens d'améliorer le passage au secondaire chez les enfants tsiganes et des gens du voyage ainsi que le taux de maintien aux études.

235. *Travelling Together*, une nouvelle ressource pédagogique offerte en ligne, célèbre l'histoire des Tsiganes et des gens du voyage de même que leur culture. Elle a pour but de fournir un programme d'étude plus pertinent culturellement aux apprenants tsiganes et gens du voyage tout en détruisant les mythes et les stéréotypes et en combattant l'intimidation.

236. Le Gouvernement gallois s'emploie à réviser les critères de responsabilisation afin d'encourager les écoles à motiver tous les apprenants à se réaliser pleinement, qu'ils travaillent peu ou qu'ils aspirent aux plus hautes notes. Les nouveaux critères mettent l'accent sur les qualifications les plus recherchées par les employeurs, établissements d'études supérieures et autres parties prenantes. Ces changements font suite aux recommandations formulées à l'issue d'une révision des qualifications et tiennent compte de certaines préoccupations énoncées relativement aux conséquences imprévues des critères en place. Cette nouvelle norme est le fruit du travail réalisé par des parties prenantes importantes sur une période de deux ans et demi, y compris un sondage mené en 2014. À l'avenir, le Gouvernement gallois accordera plus d'importance à un système de points maximums révisé plutôt qu'à des critères minimums afin de redresser l'attention excessive accordée à la note C du GCSE. À compter de 2017, la nouvelle norme tiendra compte de neuf qualifications dont l'anglais et le gallois, les mathématiques et les sciences. Dès 2018, les critères d'obtention du nouveau baccalauréat gallois remplaceront les critères minimums actuellement en place.

237. Le Gouvernement gallois fournit une analyse détaillée des résultats des minorités ethniques dans le domaine de l'éducation au pays de Galles aux tableaux 5 à 8 des données statistiques sur le rendement et les caractéristiques des élèves.

238. En outre, les écoles sont regroupées en familles d'écoles aux caractéristiques analogues, ce qui permet le partage de pratiques exemplaires entre elles. L'anglais langue seconde est l'un des facteurs pris en compte pour le regroupement des écoles. Le Ministère de l'enfance, de l'école et de la famille publie des données sur l'ethnicité pour chaque école du pays de Galles sur le site primé *My Local School*. Il est souvent difficile de pouvoir publier les données sur l'ethnicité à l'échelon des écoles au pays de Galles à cause du petit bassin d'élèves. Dans l'ensemble du pays de Galles, pour 2013, 8,4 % des élèves ont indiqué une ascendance ethnique autre que «Britannique blanc», une augmentation par rapport à 6,7 % en 2009.

239. À l'instar de tous les organismes publics, l'Inspection de l'éducation et de la formation est liée par l'obligation du secteur public d'assurer l'égalité. Dans le cadre de ses inspections, elle tient compte de la manière dont les fournisseurs répondent aux besoins particuliers des divers groupes d'apprenants. Les inspections incluent des indicateurs de qualité sur des questions comme les normes et le mieux-être, l'inclusivité et la tolérance, ainsi que les attentes et le rendement qui peuvent être utilisés pour évaluer le niveau scolaire des divers groupes d'apprenants.

240. En outre, l'Inspection de l'éducation et de la formation peut mener des examens thématiques plus en profondeur d'aspects particuliers de la politique générale de l'éducation et de la formation. Elle peut formuler des recommandations en vue d'améliorer l'égalité d'accès. Au cours des cinq dernières années, elle a présenté des rapports sur une variété de questions relatives à l'égalité telles que:

- L'éducation des élèves tsiganes et des gens du voyage;
- Le soutien qu'accordent les autorités locales à l'éducation des enfants des travailleurs migrants;
- L'efficacité des dispositions visant les apprenants âgés de 16 à 19 ans devant apprendre une nouvelle langue;
- L'incidence des politiques sur l'égalité raciale dans les écoles;
- L'anglais pour les locuteurs d'autres langues;
- Les obstacles à l'accès aux programmes d'apprentis (pour les Noirs et les membres d'un groupe ethnique minoritaire ainsi que les personnes handicapées).

241. Il n'y a eu aucune exclusion permanente de l'école chez les élèves asiatiques ou noirs en 2011-2012 ou 2012-2013. Bien que les élèves noirs accusent le taux le plus élevé d'exclusions provisoires de cinq jours ou moins depuis 2008-2009, leur nombre a diminué pour cette période. En septembre 2012, le Gouvernement gallois a publié un guide officiel sur le recours aux exclusions et les services d'aiguillage des élèves. Le guide explique l'application de la loi sur l'égalité relativement aux exclusions, plus particulièrement en ce qui a trait aux comportements à l'école et à l'assiduité tout en proposant des solutions de rechange à l'exclusion. La politique scolaire sur les comportements et l'assiduité fait partie intégrante du curriculum et devrait s'harmoniser avec les mesures générales prises par l'école pour combattre les inégalités et la discrimination. En 2013, l'Université d'Edinburgh a entrepris un projet de recherche sur la prestation de services pédagogiques aux enfants et aux jeunes en dehors du contexte scolaire. Le Gouvernement gallois s'est engagé à faire en sorte que les enfants qui suivent des cours privés obtiennent de meilleurs résultats et puissent se réaliser pleinement, et il donne suite aux recommandations du rapport.

242. Le Gouvernement gallois a demandé à l'Inspection de l'éducation et de la formation de mener une enquête sur l'efficacité des dispositions mises en place dans les écoles pour faire échec à l'intimidation en tenant compte des caractéristiques protégées, dont la race. Le rapport, publié en juin 2014, révèle que les élèves chez qui on retrouve certaines caractéristiques protégées sont les plus susceptibles d'être victimes d'intimidation. On a certes recensé des écoles ayant adopté des pratiques exemplaires de lutte contre l'intimidation, mais ce n'était pas toujours le cas. Le rapport contient sept recommandations pour les écoles et trois pour les autorités locales et les regroupements régionaux. Une recommandation propose au Gouvernement de rendre public le guide sur la lutte contre l'intimidation intitulé *Respecting Others*. Les recommandations du rapport servent à l'élaboration des politiques générales et à l'amélioration des communications entourant l'intimidation.

Irlande du Nord

243. D'après les statistiques locales produites par le Ministère de l'éducation, on ne retrouve pas un nombre démesurément élevé de suspensions ou d'expulsions chez les minorités ethniques. Par exemple, en 2011-2012, année la plus récente pour laquelle on dispose de statistiques, seulement 1,96 % des suspensions visaient des enfants d'une minorité ethnique. Vingt-quatre enfants ont été suspendus (1,40 % de la population scolaire). Vu le très petit nombre de cas, ils ne sont pas ventilés par ethnicité.

Voici d'autres activités menées par le Ministère de l'éducation:

- Le programme d'action pour l'éducation des enfants des gens du voyage a été lancé à l'automne 2013. Il vise à améliorer les résultats scolaires et contribue à l'atteinte des objectifs de la politique d'amélioration des écoles intitulée *Chaque école une bonne école*;
- Un service d'éducation régional des gens du voyage sous-tend l'exécution du programme d'action et fournit un soutien aux enfants des gens du voyage, à leurs parents et aux écoles;
- La politique sur l'accueil des élèves nouvellement arrivés au pays fournit un cadre de soutien à tous ces enfants et s'inscrit dans l'objectif global d'améliorer les résultats scolaires tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de la politique d'amélioration des écoles, *Chaque école une bonne école*.

244. Le service régional d'inclusion et de diversité fournit un soutien aux écoles et aux élèves nouvellement arrivés au pays. Il évalue les priorités, observe les secteurs présentant un besoin et réagit aux besoins changeants dans quatre secteurs importants: la pastorale, le programme d'étude, la langue et l'interculturalisme.

245. Le Ministère de l'éducation continue de promouvoir le message de l'inacceptabilité de toute forme d'intimidation, notamment celle fondée sur la race. Il entreprend périodiquement des travaux de recherche à cet égard. Son rapport le plus récent portait sur la nature et l'étendue de l'intimidation des élèves dans les écoles en Irlande du Nord (2011). D'après ce rapport, 85 % des enfants reconnaissent que l'intimidation fondée sur la race est inacceptable, ce qui cadre assez près avec le chiffre de 14 % des élèves déclarant en avoir été victimes. En règle générale, le nombre d'enfants pratiquant l'intimidation ou qui en sont victimes est demeuré le même, mais les travaux de recherche constatent un glissement net vers la cyberintimidation.

246. Le Ministère de l'éducation subventionne le Forum de lutte contre l'intimidation en Irlande du Nord qui fournit des ressources pour combattre l'intimidation ainsi que des conseils aux écoles, parents et élèves en vue d'essayer de changer les mentalités. Le Forum exécute également un programme de sensibilisation en marge de la Semaine annuelle de lutte contre l'intimidation, laquelle, en 2011, avait pour thème la cyberintimidation. En 2012, le thème, *Everybody is Somebody*, portait essentiellement sur l'intimidation fondée sur le genre, l'orientation sexuelle, l'ethnicité et la religion. En 2013, sous le thème, *I See, I Hear, I Feel*, les participants (640 écoles) ont examiné comment les enfants communiquent entre eux et les façons dont l'intimidation s'insinue dans leurs communications.

247. Vers la fin de 2013, à la demande du Ministère, le Forum a également examiné tous les aspects de la prestation de services de soutien pour lutter contre l'intimidation dans la région. Les recommandations formulées à l'issue de cet examen ont débouché sur un programme de travail conjoint, et le Ministre de l'éducation a confirmé son intention de proposer un projet de loi durant le mandat actuel de l'Assemblée législative de l'Irlande du Nord qui rendrait obligatoire l'enregistrement d'incidents d'intimidation et leurs motifs dans les écoles.

248. Les écoles reçoivent des crédits additionnels dans leurs budgets pour les élèves des gens du voyage et les élèves roms. De plus, le Ministère subventionne un service de soutien à l'éducation des gens du voyage ainsi qu'un service régional d'inclusion et de diversité pour appuyer les écoles.

249. Le Ministère a l'intention d'entreprendre un examen des exigences d'assiduité scolaire pour un enfant sans domicile fixe qui doit voyager d'un endroit à l'autre à cause du métier ou de l'entreprise de ses parents. Dans le cadre de cet examen, le Ministère discutera de manière informelle avec toutes les parties intéressées. Toute proposition de modification

de la loi fera l'objet d'une consultation publique et d'un dépistage de sources possibles d'inégalité.

250. Dans la mesure du possible, toute somme d'argent, comme les crédits additionnels destinés aux élèves des gens du voyage et aux élèves roms, est remise directement aux écoles dans le cadre d'un régime de financement commun mis en place aux termes de dispositions relatives à la gestion locale des écoles. Cette solution permet aux délégués de pouvoirs affectés auprès de chaque école de planifier la façon d'optimiser les ressources en fonction des besoins et des priorités de l'école ainsi que des élèves et du milieu. Cela pourrait inclure la procuration de services auprès d'autres organisations ou le recours aux services offerts dans le cadre de programmes ou projets locaux.

V. Article 6

251. Le Gouvernement prend note des recommandations du Comité relatives à la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme et au Médiateur de la police pour l'Irlande du Nord⁴⁴.

252. Dans la foulée d'une consultation publique menée en 2011, le Gouvernement a annoncé un certain nombre de réformes à la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme en mai 2012, notamment la nomination d'une nouvelle présidence et d'un conseil d'administration réduit en faisant une plus large place aux compétences en affaires et en gouvernance d'entreprise afin d'assurer un meilleur leadership stratégique de la Commission grâce à une gestion et une direction solides.

253. À la suite d'un examen du budget de la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme et de discussions avec la nouvelle présidence, le Ministre a informé la Commission par écrit en janvier 2013 que le budget de base annuel de cette dernière serait de 17,1 millions de livres. La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme pourra affecter les fonds additionnels à un plus grand nombre d'activités favorisant l'égalité et les droits de l'homme, le cas échéant, selon le rapport avantages-coûts.

254. Le Gouvernement a apporté des changements au mandat officiel de la Commission aux termes de la loi sur les entreprises et la réforme réglementaire de 2013. Il a révoqué les pouvoirs et obligations non nécessaires pour lui permettre de s'attacher ses fonctions à essentielles en tant qu'institution nationale de défense de l'égalité et des droits de l'homme.

255. Le Bureau du Médiateur de la police pour l'Irlande du Nord, organisme indépendant, a le pouvoir d'enquêter sur toutes les plaintes déposées contre le Service de police d'Irlande du Nord, de superviser l'investigation des plaintes par le chef de la police et d'enquêter sur toute autre question suscitant son inquiétude. Le médiateur est complètement indépendant et peut recommander des procédures pénales ou disciplinaires contre des policiers ainsi qu'ordonner l'imposition de mesures disciplinaires si le chef de police refusait de le faire.

256. La nomination d'un nouveau médiateur en 2012 et la réorganisation qui a suivi ont eu pour effet d'accroître l'indépendance du Bureau, qui pourrait par exemple reprendre des enquêtes historiques sous réserve de l'approbation de l'Inspection de la justice pénale.

⁴⁴ Observations finales, par. 15.

257. L'article 75 de la loi sur l'Irlande du Nord de 1998 exige que tous les organismes publics en Irlande du Nord, dont le Bureau du Médiateur de la police pour l'Irlande du Nord, s'acquittent de leur mandat, pouvoirs et obligations en prenant en compte la nécessité de promouvoir l'égalité des chances entre:

- Les personnes, peu importe leur religion, leurs opinions politiques, leur groupe racial, leur âge, leur état matrimonial, leur orientation sexuelle;
- Les hommes et les femmes en général;
- Les personnes handicapées et les personnes non handicapées;
- Les personnes ayant des personnes à charge et celles n'en ayant pas.

Le Bureau du Médiateur de la police pour l'Irlande du Nord se doit également de promouvoir les bonnes relations entre les personnes peu importe leur religion, leurs opinions politiques ou leur groupe racial.

258. Le Bureau du Médiateur de la police pour l'Irlande du Nord a publié récemment une déclaration sur les crimes haineux qui décrit les modalités à suivre en cas d'incidents motivés par la haine fondée sur la religion, l'ethnicité, l'invalidité, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. L'organisation doit assumer ses responsabilités en déterminant les mesures à prendre en cas d'incidents ou de crimes haineux (tels qu'ils sont définis par le Service des poursuites pénales d'Irlande du Nord).

VI. Article 7

259. La présente section contient des renseignements sur la commémoration de l'Holocauste et le génocide commis à Srebrenica. Le lecteur trouvera en annexe du présent rapport plus de détails sur le travail effectué en vue de promouvoir le dialogue interconfessionnel.

Enseignement de l'histoire de l'Holocauste

260. En septembre 2012, le Premier Ministre a annoncé la création d'une Commission de tous les partis pour examiner l'élaboration éventuelle d'un programme d'enseignement et de commémoration de l'Holocauste. La Commission a publié son rapport en janvier 2015⁴⁵. Le 27 janvier 2015, le Premier Ministre a annoncé que le Gouvernement acceptait toutes ses recommandations, notamment la création d'un monument national et d'un centre d'apprentissage de renommée mondiale pour commémorer l'Holocauste et sensibiliser la population⁴⁶.

261. Le Gouvernement entretient des liens étroits avec la Fondation pour l'éducation sur l'Holocauste à laquelle il verse annuellement, depuis 2006, 1,55 million de livres pour diriger son projet intitulé Leçons d'Auschwitz, somme qui a été bonifiée en 2013-2014. Dans le cadre du projet, les élèves et les enseignants participent à deux séminaires et se rendent à Auschwitz-Birkenau. Depuis 1999, plus de 23 500 étudiants et enseignants ont participé au projet. L'aide financière du Gouvernement contribue également au travail de

⁴⁵ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/398645/Holocaust_Commission_Report_Britains_promise_to_remember.pdf.

⁴⁶ <https://www.gov.uk/government/news/prime-minister-pledges-prominent-holocaust-memorial-for-britain>.

préparation et au suivi effectué auprès des étudiants pour qu'ils puissent partager leur expérience avec leurs pairs et la collectivité.

262. Dans le nouveau curriculum national pour l'Angleterre, en vigueur dans les écoles subventionnées depuis septembre 2014, l'Holocauste fait partie des matières obligatoires du programme d'étude en histoire au niveau charnière 3. Sous le titre «Les défis de la Grande-Bretagne, de l'Europe et du reste du monde de 1901 à aujourd'hui», c'est la seule matière que les écoles sont tenues d'inscrire à leur curriculum. Les enseignants peuvent également enseigner l'histoire de l'Holocauste dans le cadre d'un vaste éventail de cours⁴⁷.

263. Afin de faire en sorte que les enseignants aient accès à la formation et aux ressources dont ils ont besoin pour bien enseigner l'histoire de l'Holocauste, le Gouvernement a remis 250 000 £ par année depuis 2008 au Centre d'enseignement de l'histoire de l'Holocauste de l'Institut d'éducation. La Fondation Pears a versé le même montant. Le Gouvernement a doublé ce montant en 2013-2014, le portant à 500 000 £, somme que la Fondation Pears a également versée en contrepartie.

264. Le Centre d'enseignement de l'histoire de l'Holocauste de l'Institut d'éducation assume tous les frais de formation professionnelle des enseignants d'un bout à l'autre de l'Angleterre, et leur offre un enseignement et des ressources pédagogiques de qualité supérieure. Plus de 2 500 enseignants ont bénéficié du projet de recherche du Centre pour le développement professionnel.

265. Le Gouvernement écossais travaille en partenariat avec la Fondation de la Journée commémorative de l'Holocauste à l'organisation de cette journée commémorative annuelle, et a remis une bourse de 8 000 £ à Interfaith Scotland pour appuyer l'organisation de l'événement, une augmentation de 60 % par rapport aux années antérieures.

266. Pour la commémoration de 2015, le Premier Ministre a participé à la Journée commémorative qui a souligné le 70^e anniversaire de la libération d'Auschwitz-Birkenau et le 20^e anniversaire du génocide de Srebrenica. Le Ministre pour l'Europe et le développement international a participé à la Journée commémorative de l'histoire de l'Holocauste dans les écoles de Glasgow et à la réception organisée par le Parlement écossais pour rendre hommage aux survivants écossais. Le Parlement écossais a organisé une exposition sur le travail de la Fondation.

Se souvenir de Srebrenica

267. Le Gouvernement apporte son concours financier à hauteur de 800 000 £ à *Remembering Srebrenica* pour mieux faire connaître le génocide commis à Srebrenica en 1995, au moyen d'événements annuels de commémoration et de visites en Bosnie-Herzégovine. Il croit que la commémoration du génocide et les leçons qu'il faut en tirer sensibiliseront la génération actuelle et les suivantes aux conséquences dévastatrices de la haine et de l'intolérance.

268. En janvier 2015, 191 personnes, dont des jeunes dirigeants, des politiciens et des dirigeants communautaires et religieux, ont visité Srebrenica dans le cadre du projet. Les participants sont invités à s'engager à faire quelque chose à leur retour pour contrer la haine et l'intolérance. À ce jour, plus d'une cinquantaine d'engagements ont été tenus, allant de la publication d'articles dans les médias à l'organisation d'événements commémoratifs et d'activités de sensibilisation dans les écoles.

⁴⁷ Source: *Teaching about the Holocaust in English secondary schools*, Institute of Education, 2009.

269. Le **Gouvernement gallois** a participé à la Journée de commémoration du génocide de Srebrenica, à Cardiff, en 2014. Le Premier Ministre organisera un événement pour souligner le 20^e anniversaire du génocide en 2015 en collaboration avec *Remembering Srebrenica*.

270. Le **Gouvernement écossais** a lui aussi tenu une cérémonie de commémoration à Édimbourg. Le 11 juillet 2014, le Ministre des affaires étrangères et du développement international a organisé une réception soulignant la Journée de commémoration du génocide de Srebrenica à la résidence officielle du Premier Ministre.

VII. Article 14

271. Le Gouvernement a pris note de l'appel du Comité invitant le Royaume-Uni à faire la déclaration facultative prévue à l'article 14 de la Convention voulant qu'il reconnaisse la compétence du Comité pour recevoir et examiner des communications de personnes émanant de sa juridiction⁴⁸.

272. Le Gouvernement n'est toujours pas convaincu de l'avantage concret qu'apporterait au Royaume-Uni le droit d'adresser des communications individuelles aux termes de la Convention. Le Royaume-Uni est doté de lois fortes et efficaces sur la discrimination raciale permettant aux individus d'exercer un recours devant les tribunaux s'ils estiment que leurs droits ont été violés. Par contre, les comités de surveillance de l'application des traités ne sont pas des tribunaux et ne peuvent pas accorder de dommages-intérêts ni rendre de décision en justice sur le sens de la loi.

⁴⁸ Observations finales, par. 31.